

Janvier 2016

Numéro

BULLETIN *letina* 30

du Centre d'Études de Rambouillet et de sa Forêt

Nuisible ?



Directeur de la publication

Edouard Dieu

Réalisation

CERF

ISSN: 1269-1054

Imprimé par saxoprint

dépôt légal: 1er trimestre 2016

La reproduction partielle ou totale de ce bulletin (textes et illustrations) est subordonnée à l'autorisation du directeur de publication

Prix au numéro 7€00 (+port)

Photo couverture pixabay.com

SOMMAIRE

TRISTES NOUVELLES	3
ÉDITORIAL	4
Edouard Dieu	
LES MAMMIFÈRES ET OISEAUX DITS « NUISIBLES »	7
Bruno MUNILLA et Christian LETOURNEAU	
LES INSECTES NUISIBLES : POUR QUI, POUR QUOI ?	17
Patricia Le GUYADER	
GUÊPES SOCIALES : DONNÉES SUR LE GENRE <i>VESPA</i> DANS LE MASSIF DE RAMBOUILLET	19
Antoine RIVIÈRE	
COLÉOPTÈRES CARABIDAE DU CRAPAUDROME DE GUIPERREUX	23
Edouard DIEU	
LES NOMS POÉTIQUES OU EXCENTRIQUES DE LA NATURE OUTRE-MANCHE	27
Stephanie KEARSEY traduit par Marcus KEARSEY	
LA HUPPE FASCIÉE <i>UPUPA EPOPS</i> DANS LES YVELINES ET PLUS PARTICULIÈREMENT DANS LE MASSIF DE RAMBOUILLET	31
Guy KERYER, Laurent CHEVALLIER, Christian LETOURNEAU, Grégory PATEK et Jean-Claude SULPICE	
POÈME	37
Simone Giquelais	



TRISTES NOUVELLES

Nous avons eu l'automne dernier la tristesse d'apprendre la disparition de deux membres du CERF. Celle, assez brutale, de Madeleine Sandréa, que certains d'entre nous, des plus anciens, ont connue et celle de Claude Breuil, adhérente du CERF avec son mari François depuis de nombreuses années.



Troisième larron, co-fondatrice à l'automne 1979, du CERF avec Stéphane Rossi et Claire Janton-Rossi, **Madeleine SANDRÉA** arpentait hebdomadairement la forêt depuis des années.

Minéralogiste de métier, elle était aussi très bonne botaniste, spécialisée dans les lichens, ce qui n'est pas la partie la plus facile, et assez honorable mycologue.

Au début de cette décennie, et avant qu'elle ne quitte définitivement Rambouillet, elle avait tenu à assister à une dernière Assemblée Générale du CERF pour saluer tout le monde et offrir à l'association quelques-uns de ses meilleurs livres de nature.

Son esprit vif, son humour incendiaire et sa familiarité avec son ordinateur au quotidien, l'ont maintenue très éveillée jusqu'au bout.

Claude BREUIL, ainsi que son mari François, était adhérente de l'association depuis plus de dix ans. Le plus souvent possible, ils participaient tous les deux aux balades organisées par le CERF, ainsi qu'aux repas partagés et aussi aux petits voyages loin des Yvelines, tels ceux dans le Lot.

Dans ces occasions, nous apprécions tous l'humeur égale de Claude, sa gentillesse et sa joie de vivre.

Nous regretterons désormais beaucoup son absence. Avec tristesse, nous

voulons exprimer ici à François nos sincères condoléances et lui apporter toute notre amitié.



Le conseil d'administration du CERF

ÉDITORIAL

Vous avez dit nuisible ! Nuisible à qui, nuisible à quoi ?

Lutte anti-nuisibles. Destruction de nids de Guêpes, nids de frelons. Intervention rapide 7/7 et destruction garantie au : 06

Nuisible à qui ? Nuisible à quoi ?

Tout au long du XXème siècle, au mépris des autres espèces animales et végétales, l'Homo sapiens, par ses activités (urbanisation, infrastructures, drainages...) a fait disparaître les deux tiers des zones humides de notre pays.

Vous avez dit nuisible !

Bien que la Courtilière commune *Gryllotalpa gryllotalpa* se nourrisse essentiellement de petits animaux, sa destruction systématique par de nombreux jardiniers a entraîné sa disparition de plusieurs de nos régions.

A Gardane, depuis 1966, une dérogation permet à l'usine d'alumine Alteo de rejeter ses « boues rouges », résidus liquides d'alumine issus de la production de bauxite, en Méditerranée. Depuis 50 ans, près de 20 millions de tonnes d'un mélange d'eau, de soude et de métaux lourds ont été déversés, par 330 mètres de fond, dans le canyon sous-marin de la Cassidaigne. Cette autorisation de rejet devait prendre fin en 2015. On peut penser que la quantité de boues déversées n'est pas suffisante car, en septembre 2014, le Conseil d'Administration du Parc National des Calanques, un site naturel près de Marseille, a prolongé, pour encore 30 ans, cette autorisation de rejet.

Pendant la seconde moitié du XIXème siècle, et même encore dans les années 1950, il ne faisait pas bon être Vipère aspic *Vipera aspis* dans l'ouest de la France. Les chances de couler des jours heureux au soleil des friches en fleurs étaient minces. En effet, dans les Deux-Sèvres par exemple, il était possible d'arrondir ses fins de mois en parcourant le bocage, bien chaussé et armé d'un bâton fourchu. En 1863, chaque tête de Vipère aspic présentée aux autorités était récompensée par une prime de 25 centimes !!

Dans certains départements, la chasse primée aux têtes de vipères se pratiquait encore dans les années 1950.

Mi-septembre 2015, le Premier ministre français a signé le décret accordant à la Compagnie Armoricaine de Navigation, pour 15 ans, une concession d'extraction de sable coquillier en baie de Lannion, dans les Côtes d'Armor. Cette concession va permettre à cette société, filiale du groupe Rouiller, de pomper en mer jusqu'à 250 000 tonnes de sable par an à moins de 5 kms de la Côte de Granit Rose. Cette extraction va détruire une dune de sable coquillier, située à moins d'un km de 2 zones Natura 2000, et de la Réserve Naturelle Nationale des 7 Îles. Cette dune est un site de reproduction d'un petit poisson, le Lançon. Les lançons ou équilles ou anguilles des sables sont à la base de la chaîne alimentaire des oiseaux marins de la Réserve Naturelle des 7 Îles.

Au journal officiel du 04 juillet 2015 : l'arrêté du 30 juin 2015, pris pour l'application de l'article R.427-6 du code de l'environnement, fixe la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classés nuisibles. Ces animaux sont : la Belette *Mustela nivalis*, la Fouine *Martes foina*, la Martre *Martes martes*, le Putois *Mustela putorius*, le Renard *Vulpes vulpes*, le Corbeaux freux *Corvus frugilegus*, la Corneille noire *Corvus corone*, la Pie bavarde *Pica pica*, le Geai des chênes *Garrulus glandarius* et l'Etourneau sansonnet *Sturnus vulgaris*.

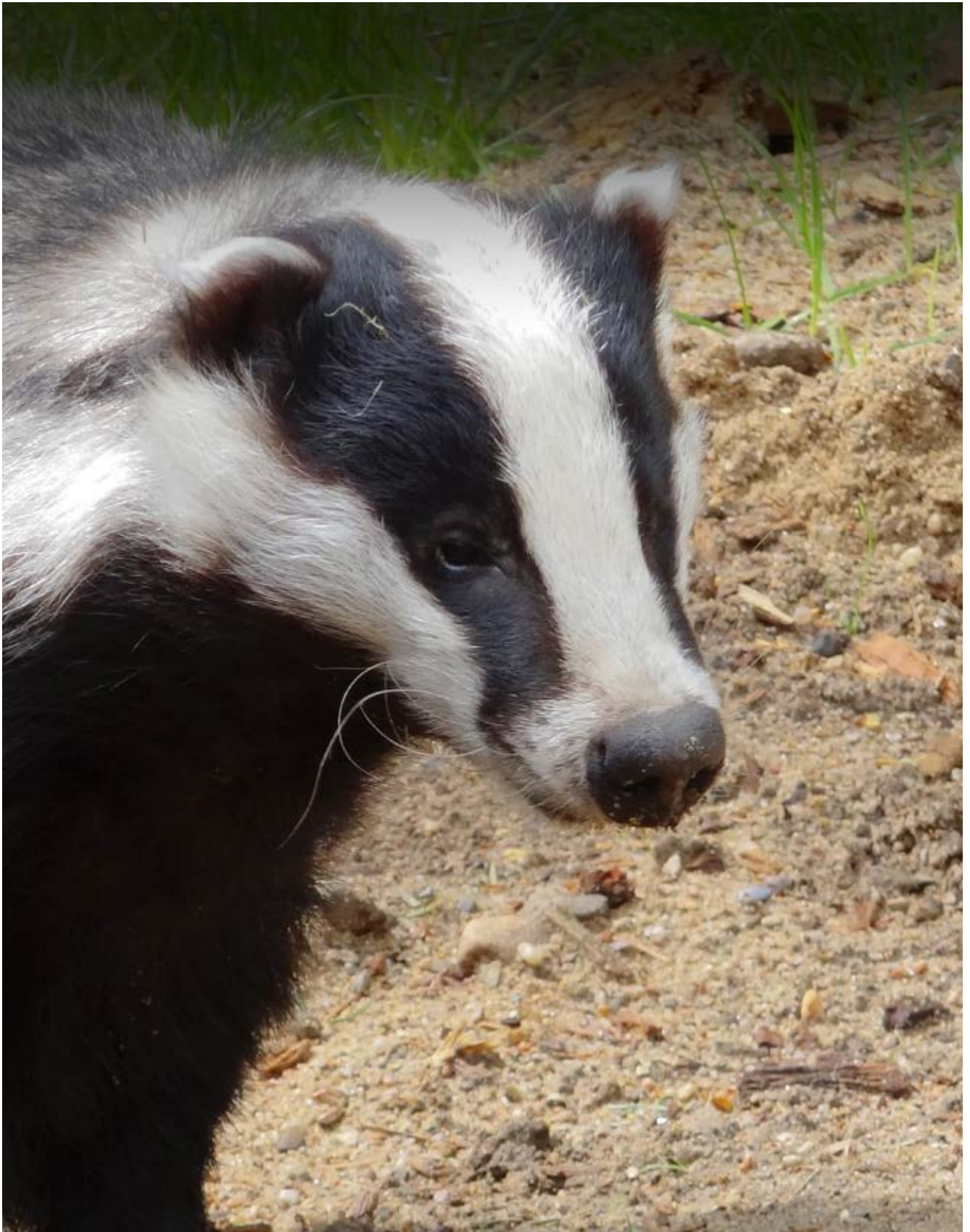
Depuis le début de l'année 2014, suite à une opération de curage, les berges du canal Centre-Crau sont recouvertes par des tonnes de déchets plastiques provenant de l'ancienne décharge d'Entressen, située en Crau (Bouches-du-Rhône). Si rien n'est fait, ces 4 000 m³ de plastiques, emportés par les vents, retourneront dans le canal ou partiront pour une croisière en Méditerranée. Ils pourront ainsi servir de nourriture aux poissons, aux tortues marines, aux cétacés, ou rejoindre, au gré des courants marins, ce merveilleux 7^{ème} continent au milieu de l'Océan Pacifique.

Dès le moyen-âge jusqu'à il n'y a pas très longtemps, dans nos campagnes, les rapaces nocturnes étaient regardés comme des oiseaux de mauvais présage. Ils étaient associés aux fantômes et à la sorcellerie. Jusqu'au début de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, au hasard d'une randonnée dans le centre de la France il n'était pas rare de pouvoir admirer une chouette ou un hibou crucifié sur une porte de grange pour conjurer le mauvais sort.

Nouveaux aéroports (dont certains ne seront jamais utilisés), nouvelles autoroutes, lignes LGV (toujours plus vite) pour les TGV (à quand le train qui arrivera avant d'être parti ?), zones d'activités, golfs, lotissements, parkings, centres commerciaux, parcs de loisirs...En France, tous les 7 ans, une surface de terres agricoles équivalente à celle d'un département moyen disparaît sous les « réalisations humaines ».

Vous avez dit nuisible ! Nuisible à qui ? Nuisible à quoi ?

Edouard DIEU
Président du CERF



Blaireau d'Europe

LES MAMMIFÈRES ET OISEAUX DITS « NUISIBLES »

Bruno MUNILLA et Christian LETOURNEAU

Une espèce n'est pas nuisible en soi mais en fonction des dommages qu'elle peut entraîner. Le terme de « nuisible » s'applique généralement à certaines espèces qui peuvent devenir indésirables par rapport aux objectifs des êtres humains et causer des difficultés à leurs activités : chasse, agriculture, élevages, habitations, infrastructures, santé, etc.

Le terme « nuisibles » désigne l'ensemble des animaux qui nuisent au « gibier » (Larousse, 3V, éd.1980). Les espèces animales cataloguées « nuisibles » sont donc des espèces qui portent préjudice à la ressource des chasseurs.

En France, pays de tradition, pays où depuis la révolution le privilège des droits de chasse est aboli (Les immortels droits de 1789), la chasse est désormais l'apanage de tous ... pourvu qu'ils soient propriétaires des terres, ou qu'ils aient l'accord de ceux-ci.

Le gibier est déclaré *res nullius*, c'est-à-dire, il est la chose de personne. Lorsque le gibier est tué, il appartient à celui qui l'a tué. La notion de propriété s'applique au territoire, mais non au gibier qui y vit ou y circule. La ressource « gibier » objet de la chasse est une valeur collective qu'il convient de protéger par tous les moyens. Et quand il s'agit d'animaux sauvages qui se permettent de porter atteinte à cette « valeur gibier », il est salutaire de prendre toutes les mesures indispensables pour détruire ces concurrents dénommés « nuisibles ».

Jusqu'au siècle dernier, les moyens à disposition des dépositaires de la liberté du droit de chasse pour détruire « les nuisibles » étaient à la hauteur de la nuisance de ces malfaisants : fusils, pièges, poisons, gaz, explosifs, déterrage

Depuis ces dernières décennies, des esprits éclairés ont enfin pu mettre en évidence l'effet contre-productif de la destruction acharnée des nuisibles et l'existence de « dégâts collatéraux » liés à l'utilisation de certains moyens de destruction. L'action de protection pouvait s'avérer néfaste aux intérêts qu'on voulait défendre. Les agriculteurs, très souvent également chasseurs, ont pu en constater les effets à leurs dépens.

Les années passent, les mentalités évoluent, mais le pouvoir des chasseurs demeure la composante majeure des instances décisionnaires dès lors qu'il faut gérer la concurrence entre les espèces présentant de l'intérêt pour le chasseur, c'est-à-dire le gibier, et les autres. La valeur cynégétique de

la proie détermine la valeur du préjudice et donc la nuisibilité ou non du prédateur.

Encore aujourd'hui, le ministère en charge de la réglementation des espèces d'animaux classés nuisibles statue sur le sujet à la lumière des recommandations du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage.

Les limites de la notion de nuisible

La notion d'espèce nuisible

Un nuisible est une espèce qui perturbe les activités humaines, plus particulièrement la chasse, l'agriculture, la pisciculture et la sylviculture, et enfin, qui nuit à la santé publique. Cependant, il est intéressant d'analyser la réponse du ministère de l'écologie et du développement durable à la question n°104031- JO 26/12/2006 du député Patrick Roy concernant l'absence d'espèces comme le surmulot ou rat d'égout dans la liste des animaux nuisibles. «... les taupes, campagnols, rats et souris ne sont pas du gibier. Le rat surmulot n'a donc pas de raison de figurer parmi les espèces susceptibles d'être classées nuisibles. N'ayant pas de statut juridique particulier, l'espèce peut faire l'objet de mesures de lutte pour prévenir les dégâts dont elle est à l'origine sans encadrement réglementaire particulier...».

Cette réponse ministérielle montre que la qualification d'espèce nuisible est souvent liée à l'activité cynégétique.

On trouve en effet parmi la liste des espèces nuisibles de nombreux « ennemis » par prédation sur les œufs, les petits ou les adultes.

Ce sont des oiseaux, tels les corbeaux, les geais, les pies ...

Ce sont des mammifères, tels les renards, les fouines, les martres, les belettes ...

En toute logique cartésienne, constatant qu'une espèce sauvage nuit à ses intérêts, l'homme décrète qu'il convient de prendre des mesures pour sauvegarder ses intérêts en détruisant cette source de nuisance qualifiée d'espèce nuisible.

Le statut d'une espèce peut évoluer au cours du temps

La Bernache du Canada avait le statut d'espèce protégée. En juillet 2013, elle est devenue espèce envahissante et chassable. Elle est dorénavant classée nuisible.

Le Loup, «nuisible par excellence» durant des siècles, est devenu espèce protégée.

Le Blaireau n'a pas eu cette chance. Sa nuisibilité décrétée en 1797, s'acheva certes en 1988, mais il demeure gibier. Bien que sa chair ne soit pas particulièrement appréciée, il doit pouvoir continuer à être chassé car il n'est pas question de mettre un terme à sa chasse traditionnelle – la vénerie sous terre ou déterrage. Pour soulager la conscience, on peut toujours lui reprocher de faire des prélèvements dans les cultures (comme la plupart des animaux sauvages, gibier ou non) et d'être un réservoir de la tuberculose bovine (comme d'autres animaux comme le cerf ou le sanglier).

Les excès de la destruction systématique des nuisibles

L'utilisation des poisons s'avère une arme difficile à utiliser. Les poisons à destination de nuisibles peuvent être ingurgités par des non nuisibles, ou bien les animaux empoisonnés peuvent être mangés par des non nuisibles. Au siècle dernier, la mortalité liée à la rage est restée négligeable par rapport à celle générée par la lutte contre la rage. Le remède a été pire que le mal ; des enfants sont morts empoisonnés en avalant des capsules de cyanure destinées à tuer des renards ... sans compter les pertes des autres animaux sauvages ingurgitant à tort les poisons à destination des renards. Après une campagne d'empoisonnement pour le moins inadaptée pendant une vingtaine d'années, une nouvelle méthode – la vaccination – s'est avérée efficace (cf. figure 1).

L'utilisation de l'anticoagulant, bromadiolone, pour détruire les micromammifères des champs, surtout le campagnol terrestre, a rendu la nourriture mortelle pour bon nombre de prédateurs (Alerte LPO Auvergne, 2011, destruction par empoisonnement de Milans royaux en Auvergne).

Les appâts empoisonnés (raticides, anticoagulants) destinés à la lutte contre le Rat musqué et le Ragondin, espèces invasives, ont été également appréciés par le Campagnol amphibie. Cette destruction indirecte, liée à d'autres facteurs il est vrai, a failli faire disparaître à jamais cette espèce. Depuis 2012, le Campagnol amphibie, pour ce qui est des populations rescapées, dispose du statut d'espèce protégée.

Ces erreurs monumentales ont contribué à la prise de conscience que dans la nature, la place de chaque espèce était le résultat d'interactions complexes avec les autres espèces et leurs milieux de vie. Supprimer une espèce ne revient pas à faire moins un dans la liste des espèces.

En 1964, dans le Chasseur Français, rubrique «Lettre à Firmin, garde-chasse», l'article «Nuisibles ... ou pas ?» surprend plus d'un chasseur de l'époque, mais a le mérite de lancer le débat ... pas encore clos une cinquantaine d'années plus tard. «Les renards, les belettes, les buses, les faucons crécerelles sont avant tout de grands consommateurs de petits rongeurs. Mais cela ne fait pas l'affaire des fabricants de toxiques qui prônent, eux, l'empoisonnement massif des campagnols En faisant crever en même temps le gibier.» Notons que la fin du propos ne fait référence à l'impact négatif qu'exclusivement sur le gibier ! (Chasseur Français, juin 2015).

Les arguments contre cette logique de destruction des espèces perturbatrices de l'intérêt des hommes, et quelques propositions de substitution

Les données à disposition des préfets pour statuer sur le caractère nuisible d'une espèce sont souvent incomplètes et insuffisantes pour se faire une idée de l'état des populations concernées.

Le cas particulier de la Martre et de de la Belette est un bel

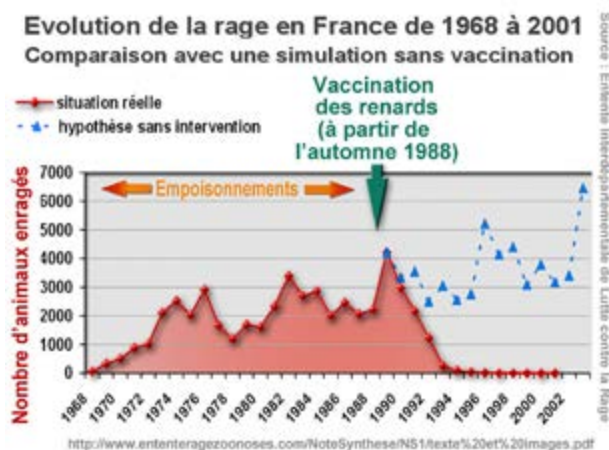


Figure 1 : Graphe (d'après chiffres du CNEVA devenu l'AFSSA de Nancy) montrant l'inefficacité des campagnes d'empoisonnement et de piégeage du renard faites en France dans le cadre de la lutte contre la rage (réapparue dans le pays en 1968), et la très grande et rapide efficacité des campagnes de vaccination des renards débutées en 1988 (largage d'appâts vaccinant à partir d'hélicoptères). Sur la base des tendances antérieures et de ce qui a été constaté dans les pays comparables n'ayant pas vacciné les points bleus montrent ce qui se serait probablement produit.

exemple des rapports de forces entre les chasseurs et les différentes associations naturalistes. Les Autorités les ont retirées de la liste des nuisibles fin 2008 (Arrêté ministériel

du 2 décembre 2008) pour les réintégrer en 2009 (Arrêté ministériel du 1er mars 2009). Cela démontre, au-delà du pouvoir du lobby des chasseurs, le manque de données fiables à la disposition des institutions, et le manque de cohérence de l'ensemble de la chaîne décisionnaire sur le sujet au plus haut niveau de l'Etat.

«Toutes les espèces doivent s'intégrer dans une démarche de gestion [...] une espèce n'est jamais foncièrement mauvaise comme peut le laisser entendre le classement nuisible [...] ainsi plutôt que de définir des espèces protégées, chassables, nuisibles, invasives [...], c'est tout un ensemble de gestion qu'il faut concevoir et utiliser ...» (Rapport d'étude sur la notion d'espèce nuisible du député de la Moselle Pierre Lang, juillet 2009).

Les réductions d'effectifs de certaines espèces gibiers sont le plus souvent dues à des déséquilibres causés par les êtres humains, tels que des modifications du milieu naturel avec réduction drastique des haies, cultures menées avec force engrais et pesticides, réduction des zones humides, introduction d'espèces exotiques ou élimination des prédateurs naturels.

La bonne gestion de la biodiversité, revendiquée aujourd'hui en grande partie par les chasseurs, s'est trop souvent limitée à rejeter la responsabilité des déséquilibres de la faune sauvage sur certaines espèces de prédateurs, très vite désignées nuisibles, avec pour corollaire, le droit de les détruire.

Pour la plupart des organismes concernés par la gestion de la biodiversité, la destruction des espèces dites nuisibles ne devrait être opérée qu'après l'échec de méthodes alternatives telles que :

- protection des cultures et des fermes par les moyens appropriés,
- limitation de l'accès aux ordures et déchets (utilisation des poubelles et traitement des déchets ad hoc),
- capture des animaux dans les zones où ils sont en sur-nombre et déplacement vers les secteurs où ils sont en sous-effectif,
- protection stricte des prédateurs naturels (rapaces et mustélidés),
- stérilisation des femelles et des œufs (déjà réalisée pour les Bernaches du Canada),
- effarouchement sonore.

La réglementation

La législation française permet et encadre la destruction des animaux dits nuisibles.

Le Ministère en charge de la chasse, actuellement le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, assure le classement des différentes espèces à chasser, ainsi que les périodes et les moyens de les tuer. Parmi ces espèces, certaines sont nuisibles, d'autres susceptibles d'être nuisibles selon les territoires concernés.

Le niveau de nuisance d'une espèce est déterminé en fonction de l'importance des dommages qu'elle peut causer à la faune et à la flore, aux récoltes agricoles, forestières et aquacoles, à la santé ou à la sécurité publique.

A cela s'ajoute la prévention de dommages importants à d'autres formes de propriété (particuliers, entreprises, domiciles, véhicules, etc.). Ce dernier motif ne s'applique pas aux espèces d'oiseaux.

Les espèces nuisibles ou susceptibles d'être classées nuisibles font l'objet de trois catégories.

- Les espèces non indigènes qui sont classées nuisibles par arrêté ministériel annuel, sur l'ensemble du territoire métropolitain,
- Les espèces indigènes qui sont classées nuisibles et les territoires concernés par arrêté ministériel triennal,
- Les espèces indigènes susceptibles d'être classées nuisibles dont le caractère nuisible sera confirmé par arrêtés préfectoraux annuels.

Les espèces non indigènes classées nuisibles

Par l'arrêté du 30 juin 2015, le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, fixe la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes d'animaux classés nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Les espèces concernées sont :

- Le chien viverrin (*Nyctereutes procyonoïdes*)
- Le vison d'Amérique (*Mustela vison*)
- Le raton laveur (*Procyon lotor*)
- Le ragondin (*Myocastor coypus*)
- Le rat musqué (*Ondatra zibethicus*)
- La bernache du Canada (*Branta canadensis*)

Les espèces indigènes classées nuisibles

Par l'arrêté du 30 juin 2015, le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, fixe la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classés nuisibles.

Pour chaque département, est défini un sous-ensemble de cette liste ainsi que les territoires concernés.

La liste des espèces concernées comprend :

- La belette (*Mustela nivalis*)
- La fouine (*Martes foina*)
- La martre (*Martes martes*)
- Le putois (*Mustela putorius*)
- Le renard (*Vulpes vulpes*)
- Le corbeau freux (*Corvus frugilegus*)
- La corneille noire (*Corvus corone corone*)
- La pie bavarde (*Pica pica*)
- Le geai des chênes (*Garrulus glandarius*)
- L'étourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*)

Par exemple, pour le département des Yvelines, la liste se limite à cinq espèces : la fouine, le renard, le corbeau freux, la corneille noire, la pie bavarde. Elles sont déclarées nuisibles sur l'ensemble du département.

Les espèces indigènes susceptibles d'être classées nuisibles

Par l'arrêté du 3 avril 2012, le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, fixe la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux susceptibles d'être classés nuisibles par arrêté du préfet.

La liste des espèces concernées comprend :

- Le lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*)
- Le pigeon ramier (*Columba palumbus*)
- Le sanglier (*Sus scrofa*)

Par exemple, pour ce qui est du département des Yvelines, l'arrêté préfectoral n° SE-2014-000071 classe nuisibles les trois espèces précitées sur l'ensemble du département des Yvelines, pour la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015. Pour les modalités de destruction de ces espèces, sont précisées par exemple les conditions d'utilisation de bourses et furets pour la capture de lapin de garenne, l'interdiction de piégeage pour le pigeon ramier, les modalités de demande d'autorisation individuelle de destruction, etc.

Les mammifères classés nuisibles et susceptibles d'être classés nuisibles

• Le Chien viverrin (*Nyctereutes procyonoïdes*)

Le Chien viverrin est un carnivore originaire d'Extrême-Orient. Son aire de répartition initialement limitée à l'Asie de l'Est, fut étendue à l'ex-URSS durant la première moitié du XX^{ème} siècle afin d'alimenter le commerce de fourrures. Dès les années 1950, des animaux échappés des élevages, et des lâchers volontaires vont rapidement alimenter une expansion vers le nord, le centre, et l'ouest de l'Europe. En France, les observations de chiens viverrins restent marginales et ne laissent pas présager une installation durable avec une population importante. Son régime alimentaire omnivore et sa très faible population ne portent pas préjudice pour le moment au gibier. Cependant, son statut de nuisible est établi.

Sur l'ensemble du territoire métropolitain, il peut être piégé toute l'année et en tout lieu. Peut être détruit à tir sur autorisation individuelle délivrée par le préfet entre la date de clôture générale et la date d'ouverture générale de la chasse.

• Le Vison d'Amérique (*Mustela vison*)

Mustélidé, originaire d'Amérique du Nord, le Vison d'Amérique a été introduit en Europe au XX^{ème} siècle pour l'élevage à destination de la production de fourrure.



Vison d'Amérique

Pixabay.com

Au cours des années 1960, il s'est acclimaté et développé en France à partir d'individus échappés d'élevages. L'expansion de son aire de présence est rapide et difficile à endiguer, tout particulièrement en Bretagne, Charente et Pyrénées atlantiques.

En occupant la même niche écologique que le Vison d'Europe, il contribue à sa régression par concurrence alimentaire, mais aurait aussi un rôle dans la diffusion de la maladie aléoutienne, grave pathologie susceptible d'entraîner la mort du Vison d'Europe.

A cela s'ajoute des prédateurs d'œufs d'oiseaux nichant au sol et des dommages aux élevages avicoles et piscicoles.

Sur l'ensemble du territoire métropolitain, il peut être piégé toute l'année et en tout lieu. Il peut être détruit à tir sur autorisation individuelle délivrée par le préfet entre la date de clôture générale et la date d'ouverture générale de la chasse.

• Le Raton laveur (*Procyon lotor*)

Le Raton laveur, carnivore originaire d'Amérique du Nord, a été réintroduit en Europe dans les années 1930 (après la disparition un siècle plus tôt de la dernière population introduite) pour sa fourrure. En France, des lâchers intentionnels et des évasions d'élevages ont conduit à l'installation de populations significatives dans les régions du Nord-Est, en Alsace, Lorraine, Franche-Comté, Picardie, Champagne-Ardenne. Depuis ces dernières années, l'extension à d'autres régions est constatée, notamment en Auvergne et en Aquitaine. Cette généralisation en cours de sa présence sur l'ensemble du territoire s'expliquerait par les échappées des nombreux parcs zoologiques détenteurs de cette espèce prise par le public et par le fait que de nombreux particuliers en détiennent en tant que « nouveaux animaux de compagnie ».

Le Raton laveur peut occasionner des dommages agricoles, notamment dans les vergers, les champs de maïs et

les poulaillers. Il est également amateur d'œufs d'oiseaux d'eau, d'amphibiens et de jeunes rats musqués.

Sur l'ensemble du territoire métropolitain, il peut être piégé toute l'année et en tout lieu. Il peut être détruit à tir sur autorisation individuelle délivrée par le préfet entre la date de clôture générale et la date d'ouverture générale de la chasse.

• **Le Ragondin (*Myocastor coypus*)**

Le Ragondin est un rongeur aquatique originaire de l'Amérique du Sud. Il a été introduit en Europe dès la fin du XIXème pour la qualité de sa fourrure.

De nombreuses évasions mais aussi des lâchers volontaires notamment quand les élevages ne sont plus rentables sont à l'origine des populations colonisatrices. Il est présent sur la quasi-totalité du territoire métropolitain français, hors zones montagneuses et secteurs pauvres en zones humides.

On lui reproche de dégrader les berges, les digues, minées par ses terriers, les prélèvements sur les cultures (maïs, blé, betterave), sur les jeunes plants de ligneux et accessoirement d'être vecteur de divers pathogènes, en étant porteur de la douve du foie et de la bactérie agent de la leptospirose (maladie des égoutiers).

Sur l'ensemble du territoire métropolitain, il peut toute l'année, être piégé en tout lieu, détruit à tir, déterré avec ou sans chien.

• **Le Rat musqué (*Ondatra zibethicus*)**

Le Rat musqué est un rongeur aquatique originaire d'Amérique du Nord. Il a été introduit en Europe au début du XXème siècle et élevé pour sa fourrure. Très vite, certains individus vont s'échapper ou être libérés intentionnellement. En France dès les années 1980, il est présent sur l'ensemble de la métropole.

On lui reproche de dégrader les berges, les digues, minées par ses terriers, et accessoirement d'être vecteur de divers pathogènes, en étant porteur de la douve du foie et du ténia.

Sur l'ensemble du territoire métropolitain, il peut toute l'année, être piégé en tout lieu, détruit à tir, déterré avec ou sans chien.

• **La Belette (*Mustela nivalis*)**

En France, la Belette est le plus petit des mustélidés. Elle se nourrit principalement de micromammifères (campagnols des champs, musaraignes, taupes,...), mais, en complément peut consommer des oiseaux, de jeunes lagomorphes, des reptiles...et peut faire quelques prélèvements sur les élevages avicoles. Elle-même est la proie des rapaces nocturnes et diurnes, des renards ...

Ennemie redoutable du gibier si l'on en croit le chasseur français de mars 1937 (cité dans la Hulotte n°41). «Elle a des mœurs sanguinaires, son instinct de meurtre est insatiable, elle tue pour le plaisir de tuer... sa destruction s'impose par tous les moyens».

Burnand (1978) persiste en la qualifiant de nuisible indiscutable qui s'attaque à tous les gibiers plume et poil jusqu'à la taille lièvre ou faisan.

Pourtant, dans le rapport Lang (2009), «l'impact de la prédation de la Belette sur le gibier reste méconnu en raison de la complexité des études prédateurs-proies et de la multitude des situations rencontrées. Compte tenu de sa taille et de son régime alimentaire, la prédation exercée par la Belette ne peut être que marginale et limitée dans le temps sur le gibier ...».

Au Moyen-Age, la Belette comme la Genette étaient appréciées dans les fermes pour leur action de prédateur sur les petits rongeurs (Déom, 1987), mais le chat domestique, espèce allochtone, les supplanta en assurant la fonction de prédateurs sur les petits rongeurs tout en se laissant domestiquer, ce que les espèces autochtones avaient refusé. La destruction de la Belette peut se faire par piégeage toute l'année moyennant des dispositions concernant l'emplacement des pièges par rapport aux sites à protéger.

Elle peut être détruite à tir sur autorisation individuelle délivrée par le préfet en dehors de la période de chasse.

• **La Fouine (*Martes foina*)**

La Fouine, petit carnivore de la famille des mustélidés, se nourrit de fruits, baies, petits rongeurs, insectes, oiseaux, œufs ... mais peut s'en prendre au gibier, destruction des couvées et des lapins, et ... aux volailles.



Martre

Pixabay.com

Elle ne dédaigne pas s'approcher de l'homme et se permet de loger sous son toit, granges, greniers fermes ... alors malheur aux volailles. Mangeant également de nombreux rongeurs, elle fut tolérée et même appréciée par nos anciens ruraux, avant que le chat domestique ne s'impose. Sa destruction est assurée par le tir et le piégeage.

Le tir se fait souvent avec utilisation de petits chiens à même de les poursuivre dans les greniers, granges, et autres tas de paille. En dehors de la période de chasse, elle peut être détruite à tir sur autorisation individuelle délivrée par le préfet.

Le piégeage peut se faire toute l'année moyennant des dispositions concernant l'emplacement des pièges par rapport aux sites à protéger.

• **La Martre (*Martes martes*)**

La Martre, petit carnivore de la famille des mustélidés, à la différence de sa «cousine» la Fouine, fuit la présence humaine, elle vit dans les milieux forestiers et bocagés. Elle peut fréquenter des milieux ouverts lors de ses déplacements et de recherche de nourriture, mais toujours à proximité des zones boisées assurant son gîte.

Elle se nourrit principalement de petits mammifères, d'oiseaux, de fruits et de coléoptères.

Elle est considérée comme redoutable ennemi du gibier, tant au sol que dans les arbres pour ses prélèvements d'œufs, d'oiseaux, de lagomorphes.

Son piégeage peut se faire toute l'année moyennant des dispositions concernant l'emplacement des pièges par rapport aux sites à protéger.

Elle peut être détruite à tir sur autorisation individuelle délivrée par le préfet en dehors de la période de chasse.

• **Le Putois (*Mustela putorius*)**

Le Putois, petit carnivore de la famille des mustélidés, est le plus puant des puants ! Comme chez les autres mustélidés, ses glandes anales produisent une substance odorante, mais très forte et très désagréable, ce qui lui a valu le nom de puant qui s'est imposé à l'ensemble de la famille des mustélidés.

Réparti principalement dans les zones humides mais aussi dans les lisières des massifs boisés et à proximité des habitations, il a un régime nettement carné, composé majoritairement de rongeurs, de lagomorphes, agrémenté d'amphibiens et de poissons.

Certes, Il lui arrive de faire des prélèvements sur les élevages ... mais il joue un rôle non négligeable sur les populations de surmulots, de rats musqués et de lapins.

Pour sa destruction, le recours essentiel est le piégeage, occasionnellement le tir à l'occasion d'opération de furetage à destination du lapin car il peut quelques fois se terrer dans un terrier de lapin.

Le piégeage peut se faire toute l'année moyennant des dispositions concernant l'emplacement des pièges par rapport aux sites à protéger.

Il peut être détruit à tir sur autorisation individuelle délivrée par le préfet en dehors de la période de chasse.

• **Le Renard roux (*Vulpes vulpes*)**

Le Renard roux est un petit carnivore présent en France dans tous les types de milieux, y compris les milieux urbanisés.

Il a un régime alimentaire très varié : rongeurs, lapins, lièvres, oiseaux, batraciens, œufs, lombrics, ... mais également des fruits, des baies.

Prédateur généraliste, il peut également consommer surtout au printemps les couvées d'espèces gibier comme les perdrix, alouettes des champs, cailles des blés, des levrauts et des espèces domestiques ... d'où sa réputation de «voleur de poules».

Prédateur opportuniste, il s'adapte bien aux activités humaines, notamment en zones péri-urbaines où il a appris à utiliser les dépôts d'ordures et poubelles en tout genre.

D'abord gibier apprécié pour sa fourrure, il devient indésirable pour ses prélèvements sur le gibier, sur les élevages, et enfin pour être vecteur de la rage.

Pourtant, le Renard roux en dévorant les faibles, les malades, les blessés, contribue à éviter la diffusion des agents pathogènes. En mangeant les campagnols terrestres, n'est – il pas une aide pour l'agriculteur, un auxiliaire bienveillant des cultures ?

Le Renard roux n'ayant plus de prédateur naturel, c'est au chasseur d'assurer la régulation de sa population. Avec la rage réapparue en 1968, la lutte est totale et l'arsenal de destruction est de taille ! Les différents modes de destruction sont : chasse à tir, déterrage, piégeage, poison, gazage (gaz irritant tel que chloropicrine, gaz mortel tel que le zyklon). Les blaireaux ont payé un lourd tribut à ce dernier procédé. En effet, le Renard fréquente souvent une annexe de blaireautière plutôt que réaliser son propre terrier.

La réglementation actuelle a réduit l'arsenal, piégeage et tir sont seuls autorisés.

Le renard peut toute l'année être piégé en tout lieu, déterré avec ou sans chien.

Il peut être détruit à tir sur autorisation individuelle délivrée par le préfet en dehors de la période de chasse.

• **Le Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*)**

Le Lapin de garenne est un herbivore qui est à la fois un gibier très prisé des chasseurs et un animal honni par les agriculteurs et les forestiers pour les dégâts qu'il peut causer aux cultures et plantations forestières.

En effet, il consomme les céréales, les choux, les carottes ... et, les écorces et jeunes tiges des plants d'arbres et d'arbustes. Par ailleurs, son habitat constitué de terriers creusés dans les talus, peut contribuer à dégrader les infrastructures routières, fluviales et ferroviaires.

Susceptible d'être classé nuisible au niveau national, son caractère nuisible doit être décidé par le préfet de chaque département en fonction des particularités locales et avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

Il peut être détruit à tir en dehors de la période de chasse avec ou sans l'accord du préfet selon les périodes.

Il peut être piégé toute l'année en tout lieu.

Il peut être capturé à l'aide de bourses et de furets toute l'année et en tout lieu, sans autorisation.

Dans les lieux où il n'est pas classé nuisible, cette capture peut être autorisée exceptionnellement en tout temps, à titre individuel, par le préfet.

• **Le Sanglier (*Sus scrofa*)**

Le sanglier est un gibier qui peut s'avérer perturbant dès lors que sa population devient excessive, d'autant qu'il n'a pas de prédateur naturel.

C'est un omnivore au régime très varié : glands, faines, châtaignes, racines de fougères, lombrics, batraciens, micromammifères, cadavres d'oiseaux et mammifères ...

Il apprécie également les productions agricoles telles que pomme de terre, maïs, blé ...

Il lui est reproché principalement de causer des dégâts importants aux ressources des exploitations agricoles et de provoquer des collisions routières.

Les populations de sangliers ont fortement augmenté en France ces dernières décennies. Cette progression rapide des effectifs résulte d'une dynamique de reproduction très forte et d'une capacité d'adaptation exceptionnelle à tous les milieux dès lors qu'il trouve alimentation et refuge.

Susceptible d'être classé nuisible au niveau national, son caractère nuisible doit être décidé par le préfet de chaque département en fonction des particularités locales et avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

Il peut être détruit à tir entre la date de clôture générale de la chasse et le 31 mars.

Le piégeage du sanglier est interdit.

Les oiseaux classés nuisibles et susceptibles d'être classés nuisibles

• La Bernache du Canada (*Branta canadensis*)

Originaire d'Amérique du Nord, cette oie a été acclimatée comme oiseau d'ornement ou gibier dès le début du XVII^e siècle en Angleterre, puis au XX^e siècle dans une dizaine d'autres pays d'Europe (Lever, 2005). La population européenne est estimée à environ 350 000 individus (Kampe-Persson 2010). La population française est comprise entre 6900 et 8200 oiseaux en 2014 et se répartit dans presque tout le pays, à l'exception du pourtour méditerranéen et du Centre-Est (Dubois et Cugnasse, 2015). Comme toutes les oies, l'espèce est herbivore.

On lui reproche sa compétition au détriment des espèces indigènes, les dégâts à la végétation naturelle et aux cultures, les risques sanitaires et la pollution des espaces verts publics et des eaux de baignade, via ses déjections.

Sur l'ensemble du territoire métropolitain, elle peut être détruite à tir entre la date de clôture spécifique de la chasse de cette espèce et le 31 mars au plus tard sur autorisation individuelle délivrée par le préfet.

Le tir s'effectue à poste fixe matérialisé de main d'homme. Le tir dans les nids est interdit.

• Le Corbeau freux (*Corvus frugilegus*)

Le Corbeau freux est répandu dans les régions de plaines cultivées et parsemées de grands arbres nécessaires à l'établissement des colonies de nidification qui peuvent comporter plusieurs dizaines de couples.

La population française est sédentaire mais des corbeaux d'Europe centrale et orientale viennent hiverner en France. Ils forment à partir de la fin de l'automne des dortoirs regroupant plusieurs milliers d'individus.

Le Corbeau freux fouille le sol de son bec puissant pour trouver des mollusques, des vers, des insectes. Il se nourrit en outre de végétaux : céréales, légumes, fruits...

Ce sont essentiellement la composante végétale de son alimentation à l'origine de son classement comme nuisible. A la mauvaise saison, elle prend le pas sur la composante animale et les hivernants arrivant par milliers ont pour ressources principales les semailles d'automne en germination.

Le Corbeau freux peut être détruit à tir entre la date de clôture générale de la chasse et le 31 mars au plus tard. La période de destruction à tir peut être prolongée jusqu'au 10 juin (pour prévenir des dommages à la faune et à la flore, aux récoltes agricoles, forestières et aquacoles, à la santé ou à la sécurité publique) et jusqu'au 31 juillet pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, sur autorisation individuelle délivrée par le préfet et dès lors qu'il n'existe aucune autre solution satisfaisante.

Le tir du Corbeau freux peut s'effectuer, sans être accompagné de chien, dans l'enceinte de la corbeautière ou à poste fixe matérialisé de main d'homme en dehors de la corbeautière.



Pie bavarde

Pixabay.com

Le tir dans les nids de corbeaux freux est interdit.

Le Corbeau freux peut également être piégé toute l'année et en tout lieu. Dans les cages à corvidés, l'utilisation d'appâts carnés est interdite sauf en quantité mesurée et uniquement pour la nourriture des appelants.

• La Corneille noire (*Corvus corone corone*)

Ce corvidé est commun partout en France, nichant même dans les grandes villes. Cette espèce est en majeure partie sédentaire. Ce corvidé mène une vie en couple, uni pour la vie, sauf chez les jeunes inaptes à la reproduction, qui se rassemblent en troupes. En hiver, des individus des populations d'Europe centrale viennent en France. A cette saison, un très net grégarisme est observé dans les secteurs de grandes cultures.

La corneille est omnivore et opportuniste : graines germées, fruits, mollusques, vers, insectes, batraciens, poissons, reptiles. Elle pille les nids. Sur les routes, elle se nourrit des cadavres d'animaux accidentés.

Elle est classée nuisible pour ses méfaits envers les productions agricoles et le gibier.

La Corneille noire peut être détruite à tir entre la date de clôture générale de la chasse et le 31 mars au plus tard. La période de destruction à tir peut être prolongée jusqu'au 10

juin (pour prévenir des dommages à la faune et à la flore, aux récoltes agricoles, forestières et aquacoles, à la santé ou à la sécurité publique) et jusqu'au 31 juillet pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, sur autorisation individuelle délivrée par le préfet et dès lors qu'il n'existe aucune autre solution satisfaisante.

Le tir dans les nids de corneilles noires est interdit.

La Corneille noire peut également être piégée toute l'année et en tout lieu. Dans les cages à corvidés, l'utilisation d'appâts carnés est interdite sauf en quantité mesurée et uniquement pour la nourriture des appelants.

• **La Pie bavarde (*Pica pica*)**

La Pie bavarde fréquente les espaces dégagés avec des cultures variées, parsemés de grands arbres, de haies ou de buissons. Familière, mais très prudente, elle recherche le voisinage de l'homme.

La pie est un oiseau totalement sédentaire, répandu dans presque toute la France, sauf en haute montagne et quelques secteurs de l'extrême Sud-Est et du Sud-Ouest.

C'est un oiseau omnivore, mais la part des éléments animaux excède (60 %) celle des éléments végétaux (40 %).

L'espèce est classée nuisible en raison des dégâts qu'elle peut occasionner dans les élevages de volaille mais aussi parce qu'elle pille les nids.

La Pie bavarde peut être détruite à tir sur autorisation individuelle délivrée par le préfet entre la date de clôture générale de la chasse et le 31 mars au plus tard. La période de destruction à tir peut être prolongée jusqu'au 10 juin (pour prévenir des dommages à la faune et à la flore, aux récoltes agricoles, forestières et aquacoles, à la santé ou à la sécurité publique) et jusqu'au 31 juillet pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, sur autorisation individuelle délivrée par le préfet et dès lors qu'il n'existe aucune autre solution satisfaisante.

Le tir s'effectue à poste fixe matérialisé de main d'homme, sans être accompagné de chien, dans les cultures maraîchères, les vergers, les enclos de pré-lâcher de petit gibier chassable et sur les territoires des unités de gestion cynégétiques désignés dans le schéma départemental de gestion cynégétique où sont conduites des actions visant à la conservation et à la restauration des populations de petit gibier chassable qui font l'objet de prédatations par les

Pies bavardes nécessitant leur régulation. Le tir dans les nids est interdit.

La Pie bavarde peut également être piégée toute l'année dans les zones définies à l'alinéa précédent.

• **Le Geai des chênes (*Garrulus glandarius*)**

Le Geai des chênes est un oiseau plutôt forestier, rarement observé dans des paysages totalement découverts. Il est commun dans toute la France. Il est sédentaire, devenant erratique en fonction des conditions météorologiques mais surtout en cas de pénurie alimentaire. Une augmentation des effectifs se produit en automne, consécutive à l'arrivée de migrants d'origine septentrionale qui séjournent tout l'hiver dans le pays.

Le geai est omnivore, mais il se nourrit essentiellement de glands (50 %). Baies et autres fruits charnus, faines, châtaignes, noisettes, araignées, insectes, œufs d'oiseaux et poussins, petits mammifères sont également consommés. L'espèce est classée nuisible pour sa prédation sur les nids d'oiseaux (grives, merles, etc.) ainsi que pour ses dégâts dans les vergers et vignobles.

Le Geai des chênes peut être détruit à tir entre la date de clôture générale de la chasse et le 31 mars au plus tard, sur autorisation individuelle délivrée par le préfet.

Le tir s'effectue à poste fixe matérialisé de main d'homme, sans être accompagné de chien. Le tir dans les nids est interdit.

Le Geai des chênes peut également être piégé du 31 mars au 30 juin dans les vergers et du 15 août à l'ouverture générale dans les vergers et les vignobles.

• **L'Étourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*)**

Bien adapté au voisinage de l'homme, l'Étourneau sansonnet a seulement besoin pour s'installer de cavités propices à la construction de son nid, que ce soit dans un arbre ou un bâtiment, et de zones herbeuses où chercher sa nourriture. L'étourneau occupe pratiquement toute la France, à l'exception de quelques zones dans l'extrême Sud-Est du pays. La population française est pour l'essentiel sédentaire mais est rejointe en automne, d'importantes troupes d'individus arrivant du nord et de l'est de l'Europe. Ils se regroupent le soir en dortoirs qui peuvent atteindre jusqu'à un million d'individus.

Essentiellement insectivore en période de reproduction, il évolue au cours de l'année devenant pratiquement omnivore par la suite : lombrics, escargots, limaces, araignées, insectes, fruits divers (cerises, olives...).

Il est considéré comme une véritable peste aviaire dans les régions fruitières.

L'Étourneau sansonnet peut être détruit à tir entre la date de clôture générale de la chasse et le 31 mars au plus tard. La période de destruction à tir peut être prolongée jusqu'à la date d'ouverture générale de la chasse, sur autorisation individuelle délivrée par le préfet et dès lors qu'il n'existe aucune autre solution satisfaisante.

Le tir s'effectue à poste fixe matérialisé de main d'homme, sans être accompagné de chien, dans les cultures



Geai des chênes

Pixabay.com

maraîchères, les vergers et les vignes et à moins de 250 mètres autour des installations de stockage de l'ensilage. Le tir dans les nids est interdit.

L'Étourneau sansonnet peut être piégé toute l'année et en tout lieu.

• **Le Pigeon ramier (*Columba palumbus*)**

Peu exigeant, le Pigeon ramier est abondant dans toute la France. D'origine forestière, il a su s'adapter au milieu urbain et niche même au cœur des grandes métropoles.

Son régime alimentaire est composé de graines de toutes sortes (blé, trèfle, légumineuses, crucifères...), bourgeons, glands, baies, vers de terre, mollusques, insectes.

Il est reproché à l'espèce les dommages qu'elle peut causer aux cultures agricoles.

Susceptible d'être classé nuisible au niveau national, son caractère nuisible doit être décidé par le préfet de chaque département en fonction des particularités locales et avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

Le Pigeon ramier peut être détruit à tir entre la date de clôture spécifique de la chasse de cette espèce et le 31 mars. Le préfet peut prolonger jusqu'au 31 juillet la période de destruction à tir, sur autorisation individuelle et dès lors qu'il n'existe aucune autre solution satisfaisante.

Le tir du Pigeon ramier s'effectue à poste fixe matérialisé de main d'homme.

Le tir dans les nids est interdit.

Le piégeage du Pigeon ramier est interdit.

« Nuisibles » mais utiles aussi

Le terme « nuisible » reste très discuté sur le plan scientifique car chaque espèce a sa place et un rôle au sein des écosystèmes et des équilibres naturels.

Ces espèces participent à la dissémination de la flore par propagation des graines dans leurs excréments ou par la façon de se nourrir. Les corvidés, et particulièrement le Geai des chênes, ont l'habitude de cacher les graines (noix, noisettes, glands, faines), dans le sol ou sous la mousse et les feuilles mortes, pour faire des réserves en prévision de périodes plus difficiles. Mais bien souvent, ils oublient l'endroit de leur cachette ou sont incapables de les retrouver sous la neige. Ils contribuent ainsi au renouvellement des forêts en assurant la dispersion des semences, car beaucoup ne sont pas mangées et germeront plus tard. Ils génèrent ainsi un peu de diversité dans certaines plantations forestières mono-spécifiques.

De même, quand le sanglier se vautre dans une souille, qu'il se déplace ensuite sur plusieurs kilomètres, il contribue à disperser les spores et graines enfouies dans le sol depuis des décennies. Il aère les sols forestiers par sa recherche de nourriture. Il est en général considéré comme utile à l'écosystème forestier car il prélève un grand nombre

d'insectes nuisibles à la forêt et joue un rôle régulateur en cas de pullulation.

Malgré son origine exotique, la Bernache du Canada, à l'instar de l'ensemble des anatidés, concourt au fonctionnement des écosystèmes : elle participe à la dispersion des graines de plantes qui s'accrochent à son plumage ; dans l'eau ou sur les berges, elle broute les plantes dont le surdéveloppement ponctuel peut poser souci ; de la même manière, elle entretient des zones de prairie basse en bordure d'eau, favorable à la nidification d'autres espèces. Les jeunes sont la proie de prédateurs, comme le Renard roux, et concourent ainsi à la chaîne alimentaire. Sa taille imposante et son comportement de défense territoriale peut avoir un rôle bénéfique vis à vis d'espèces d'oiseaux d'eau de taille inférieure nichant à proximité, en dissuadant certains prédateurs, et même les humains de s'approcher des nids !

Les prédateurs sont indispensables à l'équilibre écologique. Si les carnivores (Belette, Fouine, Martre, Putois et Renard roux), et les rapaces, n'étaient pas là, les rongeurs pulluleraient. Ils capturent essentiellement les individus malades, blessés, affaiblis, ou ceux qui commettent des fautes de comportement. Ils assainissent donc l'espèce-proie.

Certaines espèces ont aussi leur utilité vis-à-vis des activités humaines. Étourneaux, corbeaux, corneilles et pies consomment beaucoup d'insectes ravageurs des cultures et contribuent à la régulation de certaines de leurs population-proies.

En Europe du Nord et de l'Est, la reproduction de l'Étourneau sansonnet fut encouragée par la pose de nichoirs car, pendant la période de nidification, il mange beaucoup d'insectes et d'invertébrés, et s'avère donc plus utile que nuisible à l'agriculture, mais également dans les jardins. C'est au titre d'auxiliaire de l'agriculture que les Britanniques auraient introduit l'Étourneau sansonnet au cours de la seconde moitié du XIXe siècle (Clergeau, 1998).

Dans certaines régions, le Corbeau freux est apprécié des agriculteurs car il détruit nombre d'insectes nuisibles, de campagnols et de taupes. Durant la période de nidification, il se nourrit d'insectes, de lombrics, de préférence dans les champs fauchés. Les paysans britanniques estiment que les dégâts aux cultures sont en quelque sorte compensés par le nombre d'insectes nuisibles capturés par les Corbeaux freux (Biber, 2006).

La Pie bavarde est omnivore. Son régime alimentaire peut varier mais est essentiellement constitué d'invertébrés (vers, limaces, insectes, etc.) qui constituent plus de 80 % de l'alimentation des jeunes et des adultes et près de 100 % de celles des poussins. Les poussins d'autres oiseaux ne constituent que 2 % de son régime alimentaire à la belle saison. La pie, comme les autres corvidés, fait partie des animaux nécrophages qui contribuent à faire disparaître les petits cadavres de l'environnement, jouant ainsi un rôle sanitaire important. D'autre part, l'espèce est en déclin, principalement dans les zones rurales. Elle est négativement affectée par la fragmentation écologique des paysages

et notamment la régression des grands arbres suite aux remembrements et au recul des haies et du bocage.

La Corneille noire fait dans la nature œuvre utile en éliminant les charognes et les malades. Elle permet aussi de débarrasser nos villes de nombreux déchets d'origine organique que jettent les passants et limite ainsi la propagation d'autres espèces indésirables telles les rats.

Concernant les espèces ayant un comportement territorial, comme certains corvidés (corneille, pie et geai) et carnivores (Belette, Fouine, Martre, Putois et Renard roux), leur destruction est inutile : les territoires laissés libres par un couple tué sont rapidement recolonisés par de nouveau couple et de nombreux individus éliminés entraînent une augmentation du taux de reproduction.

Bibliographie

BIBER, J.-P. (2006). *Corbeau freux. Feuille d'information aux autorités cantonales – Mesures à prendre à l'encontre de colonies perturbantes ou en cas de dommages aux cultures.* Station ornithologique suisse – Association suisse pour la protection des Oiseaux – Nos Oiseaux. 5p.

BURNAND, T. (1978). *La chasse.* Denoël

DÉOM, P. (1987). Le dossier secret des animaux « malfaisants & nuisibles ». *La Hulotte*, 44.

DUBOIS, P. J. et CUGNASSE, J.M. (2015). Les populations d'oiseaux allochtones en France en 2014 (3^e enquête nationale). *Ornithos*, 22 : 72-91.

CLERGEAU, P. (1998). Les différents visages de l'étourneau. Comment un chansonnier populaire devient ennemi public. *La Recherche*, 29 (313) : 38-40.

KAMPE-PERSSON H. (2010). Naturalised geese in Europe. *Ornis Svecica* 20 : 155-173.

LANG, P. (2009). *Rapport de l'étude sur la notion d'espèce nuisible.* 155p. .

LEVER, C. (2005). *Naturalised birds of the World.* T & AD Poyser, London, 352p.

LÉGER, F. et RUETTE, S. (2014). Raton laveur et Chien Viverin : le point sur leur répartition en France. *Faune Sauvage*, 302 : 9-16.

MUNILLA, B. (2013). Les mammifères des zones humides. *Bulletin du Centre d'Etudes de Rambouillet et de sa Forêt*, 28 : 48-52.

SÉRÉKIAN, J.M. (2014). *Les animaux nuisibles, Boucs émissaires de la République des privilèges.* Sang de la Terre.

Sites internet

<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.yvelines.gouv.fr>

<http://www.oncfs.gouv.fr>

<http://www.actu-environnement.com>

<http://www.faune-auvergne.org>

[https://fr.wikipedia.org/wiki/rage_\(maladie\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/rage_(maladie))



Sanglier

pixabay.com

LES INSECTES NUISIBLES : POUR QUI, POUR QUOI ?

Patricia Le GUYADER

Qu'entendons-nous par « Espèce nuisible » ?

Tout d'abord regardons certaines définitions relatives à une espèce nuisible.

D'après le dictionnaire Larousse « *Se dit d'une espèce animale dont la présence cause des dommages, en particulier à l'agriculture.* ». Pour le dictionnaire Le Petit-Robert « *Les animaux nuisibles sont des parasites, vulnérants, porte-virus, venimeux et destructeurs d'animaux ou de végétaux.* ».

La Commission Européenne déclare dans le cadre de la réglementation des produits biocides que cela concerne « *Les organismes nuisibles pour la santé humaine ou animale et les organismes qui endommagent les matériaux naturels ou manufacturés.* ».

Dans le glossaire de l'encyclopédie des ravageurs européens de l'Institut National de la Recherche Agronomique, la définition de nuisible est « *Qui provoque des dégâts économiquement sensibles. La nuisibilité dépend de l'effectif des ravageurs et de l'intérêt économique de la plante attaquée. Pour chaque zone de culture, sont définis des niveaux de populations critiques, appelés « seuils de nuisibilité », qui servent à déclencher les interventions de lutte dans le cadre d'une lutte raisonnée.* ».

Dans un rapport du Muséum National d'Histoire Naturelle de synthèse et réflexions sur des définitions relatives aux invasions biologiques le paragraphe relatif à « Espèce nuisible » indique « *Hors définition juridique attribuée aux mammifères et aux oiseaux, le terme de nuisible est employé pour définir les invertébrés ravageurs des cultures : Toute espèce, souche ou biotype de végétal, d'animal ou d'agent pathogène nuisible pour les végétaux ou produits végétaux. Il s'agit d'une espèce exotique envahissante qui, par son établissement ou sa dissémination, est devenue nuisible aux végétaux, ou dont l'analyse du risque a montré qu'elle pouvait être nuisible aux végétaux (Anonyme 1992, comm. pers Mandon 2013).* ».



Tenthredés Sp

Laurent Chasserieu

Le Droit français

Voyons à présent ce qu'en disent les différents codes du Droit français.

Le Code de la santé publique contient plusieurs références telles que la « *Liste des insectes protégés sur le territoire national* », la « *Lutte contre les maladies affectant l'espèce humaine transmises par les insectes* », les « *Dispositions relevant du règlement sanitaire départemental type relatives aux insectes* », les « *Réglementations des opérations de désinsectisation des locaux et des moyens de transport* » et la « *Lutte contre les moustiques* ».

Le Code de la construction et de l'habitation parle de « *Protection des acquéreurs et propriétaires d'immeubles contre les termites et autres insectes xylophages* ».

Le Code général des impôts fait part de « *Réduction d'impôt sur le revenu en cas de traitement contre les termites et autres insectes xylophages* ».

Discussion sur l'utilisation du terme « nuisible »

Ne devrions-nous pas utiliser le terme « nuisible » avec davantage de précaution ?

Comme le souligne le rapport du Muséum National d'Histoire Naturelle « Le mot « nuisible » est un mot dangereux, déplacé en biologie. Aucune espèce n'est « nuisible » mais certains individus de certaines espèces peuvent poser des problèmes sanitaires, économiques ou écologiques, à certains moments et dans certaines circonstances » (*comm. pers Moutou 2012, comm. pers Tabacchi 2013, comm. pers Thévenot 2013*). ».

Dire qu'une espèce est utile ou nuisible est une notion relative, totalement abstraite en écologie, rarement fondée selon des concepts biologiques.

Les insectes semblent trop souvent qualifiés de nuisibles dès qu'ils nous dérangent et nous causent une gêne directe. Mais, peut-être aussi, car ils ne bénéficient pas, sauf exceptions, d'un préjugé favorable, simplement parce qu'ils sont mal connus, font peur lorsqu'ils sautent ou rampent, et que leur apparence est jugée repoussante.

Le rôle des insectes

Toutefois, n'oublions pas que les insectes ont leur place dans la nature car ils contribuent à des fonctions écologiques vitales (pollinisation, recyclage de la matière organique, régulation des populations de phytophages, etc.) et que l'homme ne saurait sans risques les supprimer. Comme il est indiqué dans le livre « Jardinez avec les insectes » de Vincent Albouy « *Aucune espèce ne se trouve par hasard dans un jardin, et toutes jouent un rôle dans l'écosystème miniature qu'il représente. Cet ouvrage rompt avec la vision étriquée et obsolète des jardiniers : il y aurait les invertébrés « utiles » s'opposant aux « nuisibles », en négligeant les « indifférents »...* ».



Hanne-ton

Laurent Chasserieu

D'autre part, dans le cadre du jardin, il s'agit de ravageurs dont le nombre est bien inférieur (moins de 1%) à celui des auxiliaires et de leurs multiples fonctions.

Nuisible ou dérèglement dommageable ?

De plus, il pourrait s'avérer que les raisons de leur classement parmi les nuisibles aient une origine externe. Ainsi, leur éventuelle pullulation découle de la rupture des équilibres naturels suite à la gestion irraisonnée des écosystèmes.

Et puis l'Homme en classant tel ou tel insecte en « nuisible » ou « parasite » ne se défausse-t-il pas alors de son rôle néfaste dans le déséquilibre des écosystèmes ?

Parfois même nous avons affaire à des espèces étrangères introduites pour lesquelles leurs prédateurs ou parasites dédiés sont absents.

Vers une autre approche ...

Tous les insectes ont un rôle à jouer dans la régulation des populations et l'équilibre de l'environnement, toutefois évitons de leur donner l'opportunité de s'implanter de manière trop préjudiciable.

Pourquoi luttons-nous parfois avec tant d'acharnement contre les insectes sinon parce qu'une grande méconnaissance de leur biologie et de leurs mœurs nous empêche de maîtriser rationnellement leurs pullulations.

Les faire disparaître nécessite des moyens appropriés pour une identification précise de l'espèce et qui tiennent compte de connaissances précises de la biologie de chaque espèce et de ses caractéristiques éco-éthologiques.

La défense des intérêts humains peut être conduite en respectant dans la plus grande mesure du possible l'intégrité de l'environnement et de ses éléments qui appartiennent au règne végétal, animal et humain.

Une prise de conscience environnementale devrait pousser à l'émergence de solutions alternatives moins dévastatrices pour les insectes comme pour nous. L'idéal pourrait être de ne pas avoir à les combattre de manière intensive avec le seul objectif de vouloir tous les éliminer et d'inciter à ce que les insectes ne soient plus vus comme de vulgaires « nuisibles ».

GUÊPES SOCIALES : DONNÉES SUR LE GENRE VESPA DANS LE MASSIF DE RAMBOUILLET

Antoine RIVIÈRE

Le genre *Vespa* regroupe les plus grands représentants des guêpes sociales de nos régions : les frelons. Malheureusement peu de données démographiques concernant les guêpes sociales sur le territoire français sont disponibles aujourd'hui. Il n'existe aucune cartographie permettant de suivre l'évolution des différentes espèces. Depuis l'arrivée du Frelon asiatique en France (2004), un recensement participatif piloté par le MNHN a permis de suivre l'évolution de ce nouveau vespide sur notre territoire. À cette occasion les informations communiquées au MNHN concernant parfois d'autres espèces de guêpes sociales ont été ajoutées aux bases de données de l'INPN mais ceci ne représente que quelques données sporadiques. Il est donc difficile de connaître le comportement précis des frelons dans nos forêts. Pour ces mêmes raisons il est actuellement impossible de statuer sur la « rareté » de certaines espèces de guêpes et sur leur régression, ce qui permettrait pourtant de mettre en place des actions de protection avant de les voir disparaître localement. Le recensement est donc un outil précieux, bien que difficile à mettre en œuvre chez les insectes. Malgré la problématique qu'elle pose, l'invasion du Frelon asiatique a apporté certaines informations inédites sur les guêpes sociales, ainsi que le regroupement des acteurs du domaine. Le partage des informations d'entomologistes amateurs confirmés et leur rapprochement avec les professionnels permet d'augmenter le flux de données d'observations pour cette petite communauté.

Évolution démographique du Frelon asiatique dans les Yvelines

En France, il n'existe que deux espèces dans le genre *Vespa* : le Frelon européen *Vespa crabro* et le Frelon asiatique *Vespa velutina* (sous-espèce *nigrithorax*) depuis 2004 [photo]. Le frelon dit européen (en réalité une espèce également présente en Asie et enclavée en Europe il y a des milliers d'années lors du dessin des continents) est le plus grand. Il est largement teinté de roux sur la tête, le thorax et les pattes, et présente un abdomen jaune rayé de noir. Le Frelon asiatique ou Frelon à pattes jaunes est plus petit, d'aspect général sombre car largement teinté de noir



velouté, et présente la face, les pattes ainsi qu'une bande abdominale jaune orangé.

La première observation du Frelon asiatique dans les Yvelines a été réalisée sur la commune de Jouy-en-Josas en 2012 soit 8 ans après les premiers témoignages d'installation en France ce qui est cohérent avec les chiffres estimés d'une progression de 60km/an (Rome *et al.* 2015). Cependant le premier nid découvert en Île-de-France en 2009 en Seine Saint-Denis puis le suivant en 2011 dans la zone de fret de Roissy, alors que les départements du 28 n'étaient pas encore déclarés colonisés, suggèrent une dissémination par l'activité humaine (transports) (Rome *et al.* 2009). En 2013, un nid est détruit à Montfort l'Amaury indiquant le statut reproducteur de l'espèce dans les Yvelines. La même année, plusieurs dizaines d'individus sont recensés dans la vallée de Chevreuse, en particulier aux Essarts-Le-Roi, sans pouvoir pour autant y localiser les nids. Depuis, des observations ont été réalisées en 2014 sur la commune de Saint-Léger-en-Yvelines (observation CERF, octobre 2014). En 2015 sur Rambouillet (observations personnelles, avril 2015) et Saint-Hubert (observation sortie CERF, Juillet 2015).

L'espèce est donc désormais bien présente sur la région, mais le seuil de colonisation n'atteindra pas celui des régions du Sud de la France. En effet, le massif de Rambouillet étant densément boisé, de façon « compacte », et avec des zones comprenant de nombreux conifères, cette configuration n'est pas idéale pour l'installation de *Vespa velutina*. Lors de la progression du frelon de la Gironde vers le Lot-et-



Vespa velutina

Antoine Rivière

Garonne, un contournement des zones de pleine forêt dans les Landes a été observé. Parmi les 6100 nids référencés entre 2007 et 2014, seuls 8% étaient localisés en forêt (Rome *et al.* 2015). Les nombreuses zones de pleines forêts du massif de Rambouillet expliquent en partie pourquoi la progression n'est pas plus importante à l'heure actuelle.

Concurrence intra et interspécifique chez les frelons

Il est établi de longue date que les frelons exercent une forme de territorialité, et plus particulièrement de concurrence, lors de la phase de fondation des colonies printanières. En Europe, en dehors de l'homme, le frelon a peu de prédateurs, les principaux étant des individus de même espèce ou d'autres espèces du genre *Vespa*. Les sites de nidification pour installer les colonies étant limités en nombre, de fréquentes agressions sont observées. Au printemps lorsqu'une fondatrice (reine) seule entreprend la construction de sa fondation (nid primaire), elle recherche un endroit propice puis commence l'élaboration de son nid. La fondatrice effectuera la totalité des tâches de construction et d'élevage du couvain seule jusqu'à l'apparition des premières ouvrières. Les fondatrices n'ayant pas trouvé de site de nidification ou ayant échoué dans l'élevage du couvain tenteront d'usurper d'autres fondations en tuant la reine légitime. Ce comportement peut avoir lieu même après apparition des premières ouvrières tant que celles-ci ne sont pas trop nombreuses. Il n'est ainsi pas rare de trouver plusieurs cadavres de fondatrices sous

une jeune fondation témoignant de ces combats (Matsuura & Yamane, 1990). Quels rapports entretiennent les deux espèces de frelons sur ce plan depuis l'arrivée du Frelon asiatique ?

Il est délicat de répondre à cette question car ces comportements sont difficiles à observer en raison de l'obstacle que représente la localisation des fondations précoces. Néanmoins il semble que la concurrence intraspécifique (entre individus d'une même espèce) soit beaucoup plus significative que la concurrence interspécifique (entre espèces différentes). La première raison réside dans la biologie de ces 2 frelons. Le Frelon asiatique sort de repos hivernal de fin février à la fin mars et commence l'ébauche des fondations courant mars. Le Frelon européen sort de son repos hivernal courant avril et la fondation a lieu début mai, les périodes d'activité sont alors décalées. D'autre part les sites de nidification choisis sont souvent différents. *Vespa velutina* utilise fréquemment, mais pas exclusivement, des sites de nidification ouverts (centre d'un buisson, véranda, rebord de toit) ce qui n'est jamais le cas de *Vespa crabro* qui préfère des milieux confinés toujours dans l'obscurité (creux d'arbre, recoin de toiture, intérieur de parpaing). Les confrontations entre fondatrices ont donc essentiellement lieu dans ces dernières zones que les 2 espèces peuvent utiliser (observations personnelles). En revanche la concurrence intra spécifique printanière est courante puisque des observations ont montré que jusqu'à 5 fondatrices de même espèce pouvaient être retrouvées mortes sous une seule fondation. Ce comportement possède un intérêt pour l'espèce puisqu'il permet de sélectionner les individus reproducteurs les plus forts et de réguler les densités de population les années à forte survie des femelles fondatrices.

La principale concurrence interspécifique est observée sur les aires de chasse autour des nids lorsque les colonies sont bien développées. Dans ce cas des ouvrières occupent en permanence la zone de nourriture (sève d'arbres, arbres fruitiers), repoussant au maximum les pourvoyeuses de l'espèce adverse.

Problématique des sites de nidification chez le Frelon européen

Le massif de Rambouillet est un endroit accueillant pour *Vespa crabro* qui nidifie essentiellement dans les troncs d'arbres creux à l'état naturel. Il n'est donc pas surprenant d'observer des populations bien établies localement dans les Yvelines. Cependant l'entretien de nombreuses zones « propres » et l'élimination des arbres de gros diamètres (notamment en périphérie de villages) entraîne la disparition de ces précieux sites de nidification. Il est donc très fréquent de trouver des zones avec de nombreuses petites cavités permettant d'héberger les fondations printanières mais

pas le développement de nids matures. *Vespa crabro* a pour habitude d'établir son nid dans une cavité exigüe au printemps (Matsuura & Yamane, 1990) dans laquelle la fondatrice élève sa première génération d'ouvrières. Par la suite (généralement seconde quinzaine de Juillet), la cavité devenant trop petite pour agrandir le nid est abandonnée. Des ouvrières éclairceuses recherchent alors une autre cavité plus spacieuse, pour y commencent la construction d'un nouveau nid (nid secondaire) où toute la colonie déménagera rapidement. C'est à ce moment précis que la situation se complique en l'absence de gros arbres et donc de sites de nidification spacieux. Dans ces zones désertées, des fondations se développent chaque année mais vont ensuite végéter puis disparaître faute de trouver un espace approprié pour leur développement. Elles ne permettront pas la production d'individus sexués et la pérennisation de l'espèce les années suivantes, les nids étant annuels. Dans certains cas, à proximité de zones urbaines, la colonie se réinstallera dans une cheminée ou sous une toiture entraînant souvent sa destruction par la main de l'homme. Il est donc essentiel lors de la gestion des espaces de maintenir en place de vieux arbres morts sur pied ainsi que des souches creuses de beau diamètre sans les couper à ras.

L'utilisation de nichoirs à frelons développés par nos voisins allemands depuis 30 ans présente une alternative. L'utilisation de ces nichoirs en zones privées et en particulier dans les zones précitées est à étudier. Elle permet de pallier au manque de site spacieux et d'y maintenir des colonies reproductrices de belle taille [photo] nécessaires à



Vespa crabro

Antoine Rivière

l'écosystème via l'élimination des parasites forestiers. Ce type d'installation favorise l'observation et la sensibilisation tout en permettant de découvrir de nombreux traits comportementaux des vespides sociaux [photo]. L'occupation régulière des nichoirs pour oiseaux de la LPO témoigne également de ce besoin (comportement observable dans le Parc de Groussay à Rambouillet).

A noter : *Dolichovespula saxonica*, présence avérée dans le massif de Rambouillet



Vespa crabro

Antoine Rivière

Jusqu'à présent une seule observation d'individus isolés de la Guêpe saxonne avait été réalisée par un entomologiste professionnel en 2011 (Seine-Saint-Denis). En 2014, des individus isolés ont été observés butinant des scrofulaires sur Saint-Léger-en-Yvelines (observation personnelle rapportée au MNHN). En 2015, le CERF accueille un nid bien développé sous la toiture d'une grange au Parc-d'En-Haut [photo] indiquant le statut reproducteur de l'espèce dans les Yvelines qui sera ajoutée à l'inventaire de l'INPN ! *D. saxonica* est une grosse guêpe très pacifique dont les nids ne dépassent que rarement 20cm de diamètre. Son nid est toujours aérien (exposé et visible), ce qui en fait une cible facile pour de nombreux prédateurs. Pour cette même raison, son principal prédateur reste l'homme, alors qu'elle souffre injustement de la mauvaise réputation des guêpes venant d'autres membres plus agressifs de la famille (genre *Vespula*).



Dolichovespula saxonica

Antoine Rivière

Abréviations

MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle
 INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel
 PDH : Maison forestière Parc d'en Haut (CERF)
 LPO : Ligue de Protection des Oiseaux

Remerciements

Je remercie Quentin ROME du MNHN pour ses contacts réguliers et la relecture de cet article. Je remercie Louis MANCHE pour ses observations au PDH. Une pensée spéciale pour Edouard DIEU et Dany FAGOT pour leur aide à la sensibilisation lors des sorties CERF. Enfin je remercie l'équipe de la communauté Guêpes et Frelons sur internet pour leur inlassable effort d'information du grand public.

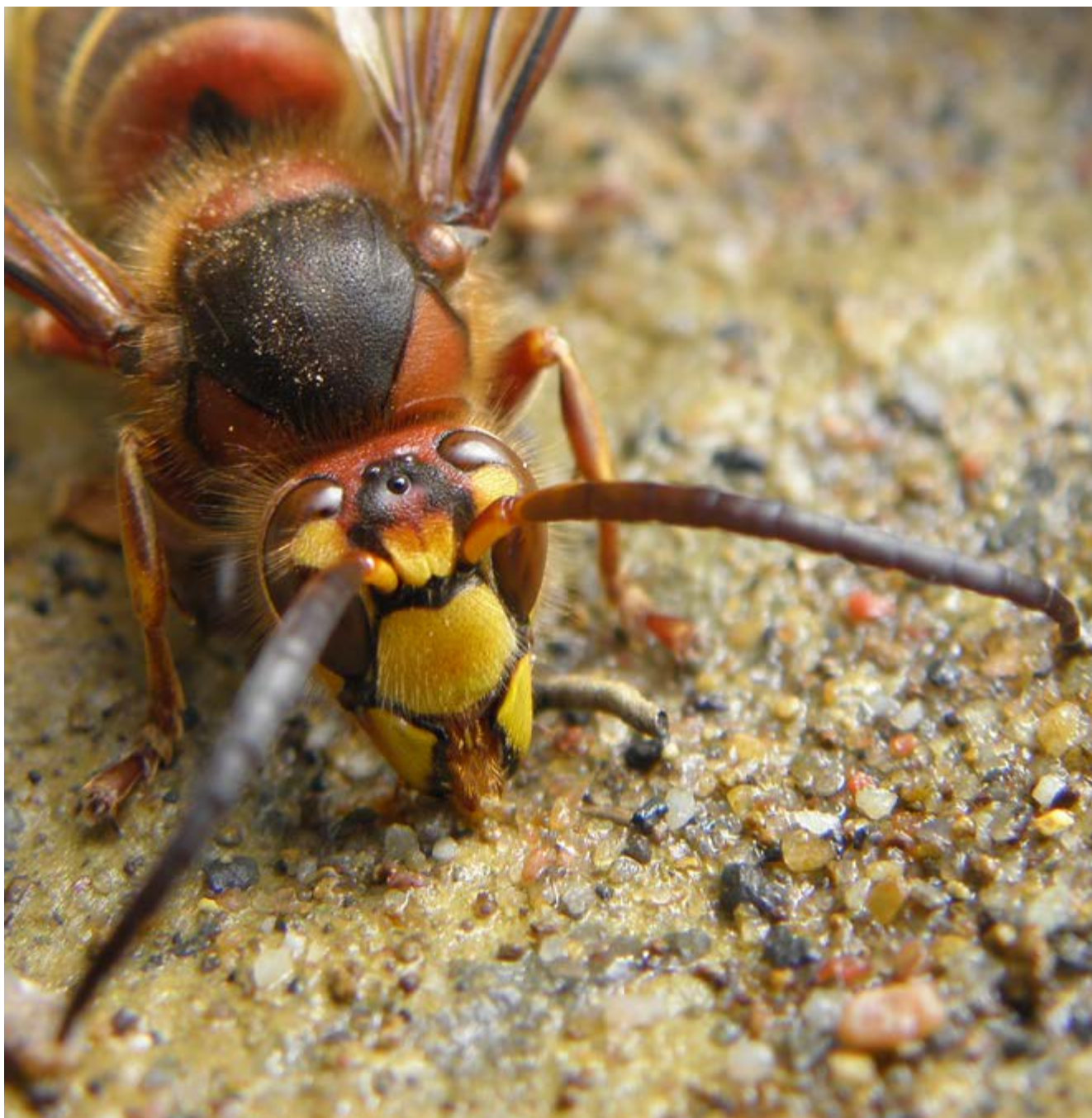
Bibliographie

MATSUURA, M., YAMANE, S. 1990. *Biology of the Vespine Wasps*. Springer-Verlag, Berlin; New York. 323 p.

ROME, Q., MULLER, F.J., TOURET-ALBY, A., DARROUZET, E., PERRARD, A., VILLEMANT, C. 2015. Caste differentiation and seasonal changes in *Vespa velutina* (Hym.: Vespidae) colonies in its introduced range. *Journal of Applied Entomology*.

ROME, MULLER, GARGOMINY, VILLEMANT, 2009. Bilan 2008 de l'invasion de *V. velutina* Lepeltier en France. *Bulletin de la société entomologique de France*.

Pour en savoir plus: guepes_frelons.e-monsite.com Site MNHN (frelon asiatique): frelonasiatique.mnhn.fr



Male de *Vespa crabro* s'abreuvant

Antoine Rivière

COLÉOPTÈRES CARABIDAE DU CRAPAUDROME DE GUIPERREUX

Edouard DIEU

Les seaux disposés tout au long des barrières du crapaudrome de l'étang de Guiperreux à Hermeray sont destinés à recueillir les crapauds qui tentent de rejoindre l'étang pour se reproduire.

On pourrait penser que tout le monde le sait, n'est-ce pas ? Et bien NON ! Certains l'ignorent encore, surtout parmi le petit peuple de la litière. Les ramasseurs du petit matin le constatent chaque jour : dans presque tous les seaux, avec les Tritons, Grenouilles et Crapauds, on trouve également toutes sortes d'invertébrés. Des Îules, des Araignées, des Cloportes et de nombreux insectes qui passaient par là et qui...plouf ! Ce sont surtout des Coléoptères et, parmi ceux-ci, principalement des Carabidae.

Personne ne l'ignore, les insectes se distinguent des autres *Arthropodes* par leur morphologie. Leur corps est composé d'une tête, d'un thorax et d'un abdomen. La tête porte 2 antennes, le thorax est soutenu par 3 paires de pattes et porte généralement 2 paires d'ailes.

Ils sont répartis entre de nombreux ordres (une trentaine). Parmi ces ordres, ce sont les Coléoptères qui comportent le plus grand nombre d'espèces.

Dans le monde, on connaît pas loin d'un million d'espèces d'insectes.

En France, on en recense environ 40 000, dont 1058 Coléoptères Carabidae.

Les Coléoptères (les hannetons ou les coccinelles par exemple) se distinguent par leurs ailes antérieures (les ailes avant) entièrement sclérifiées, c'est-à-dire coriaces, durcies. On appelle ces ailes des **élytres**. Ils recouvrent et protègent les ailes postérieures (les ailes arrière) qui sont membraneuses et plus fragiles.

Les Hémiptères, les punaises entre autres, ont leurs ailes antérieures durcies seulement en partie. On appelle ces ailes des **hémélytres**.



Carabus auronitens

Fabienne Roumier

Revenons aux Coléoptères. Le massif de Rambouillet en héberge près de 1000 espèces dont environ 200 Carabidae. C'est à ces derniers que nous nous intéressons aujourd'hui. Ils vivent dans différents milieux. Certains sont forestiers, d'autres se rencontrent plus facilement en terrains découverts, quelques-uns fréquentent le bord des ruisseaux...

On en rencontre qui volent très bien, mais ceux qui tombent dans les seaux du crapaudrome se déplacent, pour la plupart, dans la litière.

Bien que plusieurs espèces soient végétariennes, se nourrissant de graines et de fleurs, beaucoup de Carabidae sont des prédateurs, parfois carnassiers féroces.

A quoi reconnaît-on un Carabidae parmi d'autres Coléoptères ?

A sa **couleur** ? Non !

Beaucoup de Carabidae sont noirs ou très sombres, mais certains sont parés de couleurs vives et parfois chatoyantes.

A sa grande taille ? Non plus !

Si certains ont des dimensions respectables, Carabus intricatus, (un joli Carabe présent sur le massif de Rambouillet, mais que nous n'aurons pas la chance d'admirer à Guiperreux) peut atteindre 35 mm, d'autres sont minuscules (moins d'1mm).

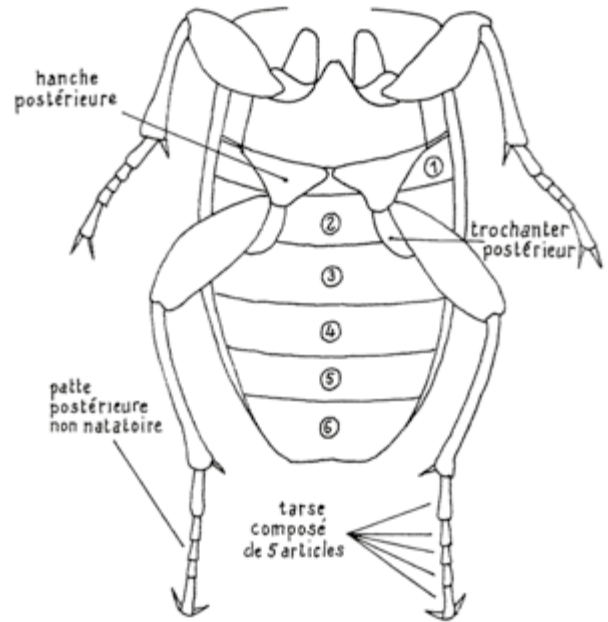
Alors ?

Voici 7 critères qui permettent, presque à coup sûr, de faire la différence entre un Carabidae et un Coléoptère d'une autre famille :

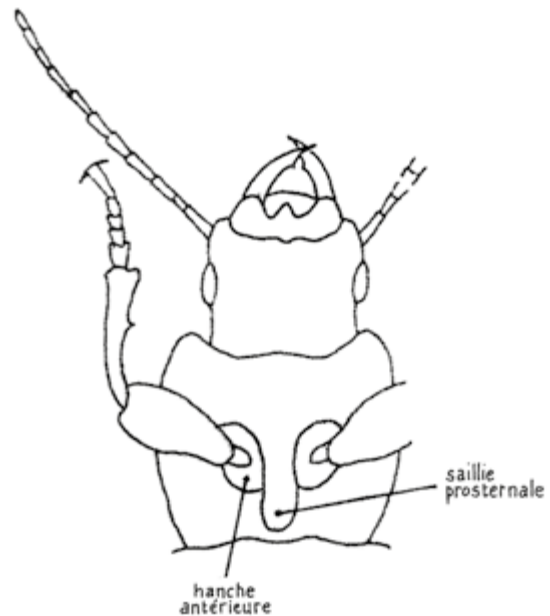
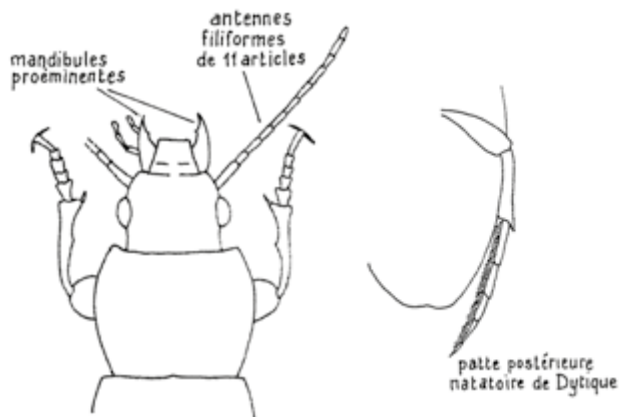
Si on le regarde de dessus :

- ses antennes sont (presque toujours) filiformes et composées de **11 articles**.
- ses pièces buccales (les mandibules) sont **prognathes** (proéminentes)
- les tarsi (de toutes ses pattes) sont composés de **5 articles**.
- ses pattes postérieures ne sont **PAS natatoires**.

Si on le met sur le dos :



- ses hanches antérieures sont globuleuses et séparées par une **large saillie prosternale**.
- ses hanches postérieures **passent** sur le 1er segment abdominal et débordent sur le 2ème segment.
- les trochanters de ses pattes postérieures sont très **développés** et situés sur le bord ventral des fémurs.



Croquis Edouard Dieu

En 2014, les 22 mars et 19 avril, ainsi qu'en 2015, les 21 mars et 25 avril, grâce aux seaux du crapaudrome, certains de nos adhérents ont pu faire connaissance avec quelques-uns de ces sympathiques insectes.

Au cours de ces sorties, parmi les nombreux Carabidae ayant chu, nous avons pu identifier un certain nombre. En voici la liste qui reste très loin de la richesse potentielle du site qui devrait être proche de 50 espèces :

Carabus auronitens Fabricius,
Carabus nemoralis Müller,
Carabus problematicus Herbst,
Carabus violeaceus Linné,
Nebria brevicollis Fabricius,
Notiophilus rufipes Curtis,
Notiophilus biguttatus Fabricius,
Elaphrus cupreus Duftschmidt
Loricera pilicornis Fabricius,
Bembidion (Metallina) lampros Herbst,
Poecilus cupreus Linné,
Pterostichus (Bothriopterus) oblongopunctatus Fabricius,
Pterostichus (Steropidius) madidus Fabricius,
Molops piceus Panzer,

Abax parallelepipedus Piller et Mitterpacher

Abax parallelus Duftschmidt,

Agonum muelleri Herbst.

Il est probable que lors des prochaines campagnes « crapaudrome », nous découvririons de nouvelles espèces.

Si le groupe entomologie du CERF disposait des compétences et des moyens humains suffisants, le crapaudrome de Guiperreux, avec sa soixantaine de seaux pourrait constituer un formidable dispositif de récolte et d'inventaire.

Bibliographie

Zagatti, P., Horellou, A., Mari, A., Arnaboldi, F. et Reisdorf, P. (2001). *Atlas des Coléoptères du Massif de Rambouillet et du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse*. Tome 1 : 1990-2000. Observatoire National des Invertébrés. Office Pour l'Information Eco-entomologique. 165p.

Roger, J.-L., Jambon, O., Bouger, G. (2013). *Clé de détermination des Carabidés- Paysages agricoles du Nord Ouest de la France*. 256p



Carabus nemoralis

Fabienne Roumier



Digitale pourpre

Laurent Chasserieau

LES NOMS POÉTIQUES OU EXCENTRIQUES DE LA NATURE OUTRE-MANCHE

Stephanie KEARSEY traduit par Marcus KEARSEY

Pour une personne anglaise ayant quelques difficultés avec la langue française, une sortie avec le CERF peut sembler être un bombardement de noms latins et français qui sont assez compliqués à retenir. Les noms communs français sont certainement plus faciles à mémoriser que les noms latins imprononçables (pour moi en tout cas), mais il est évident que pour une anglophone, les noms communs anglais sont les premiers à venir à mon esprit. J'aime leur fantaisie et leur poésie, faisant appel à l'imaginaire. Je vous propose donc un petit voyage à travers mes noms anglais préférés, et, pour certains, vous expliquer un peu leur signification et leur origine.

Les fleurs

Une espèce qui vient tout de suite à l'esprit est la Digitale (*Digitalis purpurea*) ou *foxglove*, signifiant littéralement gant du renard. Comme dans le nom français et latin, il y a une référence aux mains. Mais pourquoi « renard » ? Est-ce qu'ils ont froid aux pattes ? La véritable raison s'est perdue dans les méandres de la langue anglaise, mais il est possible qu'à l'origine c'était plus « folks », ce qui signifie des fées ou des nains, et « folksglove » se serait transformé au cours du temps en « foxglove ».

Un autre exemple connu est le Myosotis (*Myosotis sp.*) : « Forget-me-not » ou ne-m'oublie-pas en français. La source de ce nom semble être l'Allemagne (*Vergissmeinnicht*). Au XV^e siècle, on supposait que les porteurs de cette fleur ne seraient pas oubliés par leurs « amants ». Une légende raconte qu'à l'époque médiévale, un chevalier et sa dame se promenaient à côté d'une rivière. Il cueillit des fleurs pour en faire un bouquet, mais à cause du poids de son armure tomba dans la rivière. Alors qu'il se noyait, il jeta le bouquet à son aimée en lui criant « Ne m'oublie pas ». Cette espèce était souvent portée par des dames en tant que signe de fidélité et d'amour.

Un nom de plante que j'apprécie beaucoup est Jack by the hedge (alliaire, *Alliaria petiolata*) signifiant Jacques auprès de la haie, même si l'origine de ce nom atypique semble avoir été oubliée. Le muguet a un nom beaucoup plus beau et clair en anglais : Lily of the valley, signifiant lis de la vallée. Le Liseron (*Convolvulaceae*) a deux noms différents en anglais : le bien mérité bindweed, littéralement mauvaise

herbe lieuse et le nom peut-être un peu trop généreux de Morning glory, ou gloire du matin. L'épilobe en épi a un nom anglais assez compliqué Rosebay willow herb, ou herbe du saule de la baie des roses, un nom qui date au moins de 1597. En revanche, la Lampsane commune (*Lapsana communis*) s'est vu attribuée d'un nom moins poétique : nipplewort ou fleur du téton, apparemment parce que les bourgeons ressembleraient... à des tétons.

Malgré tout cela, je pense que c'est dans les noms des plantes toxiques que les anglais ont laissé libre court à leur imagination. L'Arum tacheté (*Arum maculatum*) a le nom de *lords-and-ladies*, c'est-à-dire seigneurs et dames, ce qui soi-disant fait référence aux parties génitales mâles et femelles. La plante dispose également de toute une panoplie d'autres noms communs, comme *snakeshead* (tête de serpent), *adder's root* (racine de vipère), *devils and angels* (diables et anges), *cows and bulls* (vaches et taureaux), *Adam and Eve*, *bobbins* (bobines), *naked boys* (garçons nus), *starch-root* (racine d'amidon), *wake robin* (réveil du rouge-gorge), et *Jack in the pulpit* (Jacques dans la chaire : visiblement, Jacques a laissé son buisson pour monter en chaire et nous faire son sermon). La Circée (*Circaea sp.*) a le nom assez poétique de *enchanter's nightshade*, ou l'ombre de la nuit de l'enchanteur. La Belladone (*Atrop belladonna*) a un nom similaire : *Deadly nightshade* ou l'ombre de la nuit meurtrière. Encore une fois, l'espèce a également tout une suite de noms alternatifs intéressants comme *banewort* (fleur du fléau), *devil's berries* (baies du diable), *naughty man's cherries* (les cerises de l'homme vilain), *death cherries* (les cerises de la mort), *beautiful death* (belle mort), et *the great morel* (la grande morille).

Les plantes ont souvent été nommées en référence à leur usage traditionnel. Par exemple, *hogweed* (la berce, *Heracleum sphondylium*) ou mauvaise herbe du sanglier, vient de son utilisation comme nourriture pour les cochons, ou l'Absinthe (*Artemisia absinthium*) qui était utilisée comme vermifuge a donné *Wormwood* ou bois de ver. *Self-heal* (Brunelle commune, *Prunella vulgaris*) signifiant se guérir soi-même provient aussi de ses nombreuses utilisations médicinales. Mais ces utilisations peuvent parfois aussi être fictives, comme pour le Liondent (*Leontodon sp.*) appelé *hawkbits*, ou la bouchée des faucons, selon l'ancienne croyance que les faucons la mangeaient pour améliorer leur vision.

Les arbres

Les noms des arbres en anglais sont peut-être un peu moins saisissants, mais certains méritent d'être mentionnés avec des noms datant de l'anglais Moyen (1066 jusqu'à la fin du XVe) ou vieil anglais aussi appelé anglo-saxon (milieu du Ve siècle à 1066).

Le charme est appelé *common hornbeam*, *beam* étant un mot anciennement utilisé pour désigner un arbre, *horn* signifiant corne faisant référence au bois dur du charme. L'Orme de montagne (*Ulmus glabra*) est nommé *wych elm*, prononcé comme *witch elm*. Le mot *wych* vient du mot anglais moyenâgeux *wiche*, ce qui signifie pliant et souple, et qui a aussi donné les mots modernes de *wicker* (osier) et *weak* (faible). L'Orme de montagne est donc l'orme pliant en anglais.

Mon nom d'arbre préféré reste de loin *wayfaring tree*, la Viorne lantana (*Viburnum lantana*). Traduit littéralement, on obtient le nom d'arbre du voyage, mais l'utilisation de l'ancien mot presque perdu *fare y* rajoute un certain romantisme. Le nom date au moins du 14e siècle, et est une modification du mot anglo-saxon *wegfarende*. Le mot

fare en lui-même vient du mot anglo-saxon *faran* signifiant « voyager, errer, se faire son propre chemin ». Ce mot a presque disparu de l'anglais moderne, même si les générations plus âgées ont retenu « *farewell* », ce qui provient de *fare ye well*. Il y a un superbe vieux poème qui questionne l'arbre du voyage sur l'origine de son nom :

*Wayfaring Tree' What ancient claim
Hast thou to that right pleasant name?
Was it that some faint pilgrim came
Unhopedly to thee, In the brown desert's weary way,
Midst thirst and toil's consuming sway,
And there, as `neath thy shade he lay,
Blessed the Wayfaring Tree?*

Ce qui se traduit approximativement par :

*Arbre du voyage, de quel droit ancien
Profites-tu de ce nom plaisant ?
Est-ce un faible pèlerin désespéré venu
à toi, sur l'épuisant chemin du désert brun,
Qui, pris entre l'influence brûlante de la soif et
du labeur
Là, près de ton ombre couché,
Te bénit l'arbre du voyage ?*



Viorne lantane

Pixabay.com



Petite Nymphe au corps de feu **Stephanie KEARSEY**

Les champignons

Passons maintenant aux champignons, dont plusieurs noms ressortent. Pied-de-mouton est appelé the wood hedgehog (Hérisson des bois) tandis que Hydne hérisson (*Hericium erinaceus*) donne the bearded hedgehog mushroom (le champignon du hérisson barbu), qui porte aussi le nom de lion's mane mushroom (le champignon de la crinière du lion), satyr's beard (la barbe du satyre), pom pom mushroom (champignon pom pom) et bearded tooth fungus (champignon de la dent barbue). Un autre champignon avec des noms multiples est la vesse-de-loup perlée, qui est surtout appelée common puffball (balle gonflée commune), mais aussi warted puffball (balle gonflée aux verrues), gemstudded puffball (balle gonflée aux pierres précieuses) ou devil's snuff-box (tabatière du diable).

Certains noms de champignons sont folkloriques, comme scarlet elf cup (coupe écarlate de l'elfe) pour Pézize écarlate (*Sarcoscypha coccinea*), the dryad's saddle (la selle de Dryade) pour Polypore écailleux (*Polyporus squamosus*) et the old man of the woods (le vieil homme des bois) pour le Bolet pomme de pin (*strobilomyces strobilaceus*). D'autres noms sont moins agréables, tels que the dung round-head ou tête ronde de bouse en français pour Strophaire hémisphérique (*Stropharia semiglobata*), jelly rot ou gelée pourrie pour Mérule tremblotante (*Merulius tremellosus*)

ou the hairy curtain crust ce qui donne croûte de rideau poilue en français pour Stérée hirsute (*Stereum hirsutum*). Encore une fois, les espèces toxiques ont des noms intéressants. L'amanite phalloïde porte le nom bien mérité de deathcap (coiffe de la mort) tandis que l'amanite vireuse (*Amanita virosa*) est appelée the destroying angel (l'ange de la destruction) et l'Hébélome croûte de pain (*Hebeloma crustuliniforme*) est appelé poison pie ce qui signifie tarte empoisonnée, même si bizarrement l'espèce a aussi le nom de fairy cakes (gâteau des fées).

Les oiseaux

En regardant les oiseaux, je suis personnellement moins captivée par leurs noms anglais communs, même si j'apprécie tout de même kingfisher (pêcheur du roi) pour le martin-pêcheur, nuthatch (qu'on eut traduire par trappe des noix) pour la Sittelle torchepot, et le nom formé d'onomatopées chiffchaff pour le pouillot véloce.

Les insectes

Les insectes, eux aussi, ont des noms communs intéressants en anglais. Si on regarde les papillons, le citron (*Gonepteryx rhamni*) est appelé brimstone (la pierre de souffre), la Vanesse du chardon (*Vanessa cardui*) the painted lady (la dame peinte ou la femme trop maquillée) et le machaon (*Papilio machaon*) a comme nom swallowtail, c'est-à-dire la queue de l'hirondelle. Le Chrysope (order Neuroptera) est nommé lacewing (ailes de dentelles), tandis que les Zygoptères (*Zygoptera*) et les Anisoptères (*Anisoptera*) sont respectivement appelés damselflies (mouches demoiselles) et dragonflies (mouches dragons).

J'ai aussi l'impression que des noms communs sont attribués plus fréquemment à des espèces moins connues en anglais qu'en français. Ceci s'explique probablement par les très mauvaises capacités linguistiques des anglais. Ainsi, presque toutes les espèces de libellules ont des noms communs, même les espèces qui ne sont pas natives.



Machaon

Stephanie KEARSEY

Ces noms décrivent le plus souvent leur comportement et/ou leur apparence, résultant en des noms particulièrement élégants.

Ainsi les libellules incluent la famille des hawkers (colporteurs) comme le migrant hawker (colporteur immigré), qui est l'Æschne mixte (*Aeshna mixta*) ou la famille des chasers (chasseurs) tel que le keeled chaser (*Orthetrum coerulescens*) ce qui donne chasseur quillé en français, ou alors le scarce chaser (chasseur rare, *Libellula fulva*). On trouve également les skimmers comme *Orthetrum cancellatum*, le black-tailed skimmer (le frôleur à queue noire), les dashers (quelque chose qui se précipite) comme le blue dasher (*Pachydiplax longipennis*), les flutterers (les papillonners) tel que *Rhyothemis semihyalina* le phantom flutterer (le papillonner fantôme) et finalement les baskers (ceux qui se chauffent au soleil) comme *Urothemis edwardsii*, le blue basker.

Un groupe d'insecte, les Stratiomyidae ou en anglais, les soldier flies (les mouches soldats), ont une énorme panoplie de noms riches et colorés liés à un rang militaire. Mais j'imagine que ces noms sont plus le résultat d'entomologistes

modernes qui s'amuse que d'une longue évolution de la langue anglaise. Donc, pour finir, voici quelques exemples : *Sargus iridatus* : iridescent centurion (centurion iridescent) *Odontomyia ornata* : ornate brigadier (brigadier orné) *Odontomyia angulata* : orange-horned green colonel (colonel vert aux cornes orange) *Beris fuscipes* : short-horned black legionnaire (légionnaire noir à cornes courtes) *Chorisops tibialis* : dull four-spined legionnaire (légionnaire terne aux quatre épines) *Vanoyia tenuicornis* : long-horned soldier (soldat aux longues cornes).

J'espère que je vous ai convaincus des mérites (ou au moins de la fantaisie, voire l'excentricité) de certains des noms communs anglais utilisés. Il me reste seulement à suggérer que le CERF change de nom pour devenir STAG (cerf en anglais), ce qui pourrait signifier Save Toads, Act Green (sauvons les crapauds, agissons vert) ou peut-être the Society for Tasting And Gastronomy (la société du goût et de la gastronomie), vue la convivialité qui règne au sein de l'association !



Martin pêcheur d'Europe

Dany Fagot

LA HUPPE FASCIÉE *UPUPA EPOPS* DANS LES YVELINES ET PLUS PARTICULIÈREMENT DANS LE MASSIF DE RAMBOUILLET

Guy KERYER¹, Laurent CHEVALLIER², Christian LETOURNEAU^{2,4}, Grégory PATEK³ et Jean-Claude SULPICE⁴

En France, la Huppe fasciée est présente de façon relativement homogène au sud d'une ligne Rennes-Grenoble [15]. En Île-de-France, elle est essentiellement observée dans le massif forestier de Fontainebleau, mais également en Essonne où elle reste localisée au sud-est du département et dans les Yvelines où elle semble cantonnée au massif de Rambouillet et aux boucles de Moisson et de Guernes [6]. La population est estimée entre 5 et 10 couples en 2010. L'estimation donnée dans le cadre de l'atlas des oiseaux nicheurs d'Île-de-France sur la période de 2009 à 2013 est de 10 à 20 couples, certaines mailles en Seine-et-Marne pouvant comporter plus de 10 couples, mais avec de fortes variations interannuelles [8]. L'espèce s'est fortement raréfiée dans la région depuis le XIXe siècle [6] en accord avec la tendance observée dans toute la France [15]. La décroissance des effectifs de huppées est liée essentiellement à la disparition des biotopes qu'elle fréquente, la réduction des ressources trophiques et de la disponibilité en sites de reproduction. La destruction des haies (liée aux remembrements nécessités par l'agriculture intensive), des vieux arbres isolés et la diminution importante des vergers en Île-de-France expliquent en partie la raréfaction de cette espèce. Des programmes de conservation de l'espèce ont été lancés dans différents départements et régions de France (Meurthe-et-Moselle, Alsace, Poitou-Charentes), mais également dans d'autres pays comme l'Allemagne en Bade-Wurtemberg où un projet de conservation est en cours depuis 1986 [3]. De même en Suisse où un déclin de l'espèce était observé ces dernières années, un programme de conservation de l'espèce a été proposé [10]. Localement, la création de vergers à hautes tiges et une augmentation de l'offre en cavités (pour la nidification) par la pose de nichoirs a pu permettre la conservation de l'espèce, voire même son retour dans des régions où elle avait disparu, comme en Suisse romande [12].

Suite à l'augmentation du nombre de contacts avec l'espèce sur le massif de Rambouillet (à partir de 2010 et 2011) et à la prise de connaissance des expériences menées ailleurs en

France, comme dans les Deux-Sèvres [9], et en Suisse [10], un programme de suivi des effectifs et de pose de nichoirs spécifiques à la Huppe fasciée a été initié localement (principalement sur les sites où les observations ont été les plus fréquentes, c'est-à-dire autour de Sonchamp, Clairefontaine-en-Yvelines, Bullion, Bonnelles, Rochefort-en-Yvelines et des secteurs de Gambaiseuil et des Mesnuls - Monfort-l'Amaury). Ce projet, réalisé en collaboration avec le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PnrHVC) et les associations Bonnelles Nature, CERF et CORIF, a pour but de dénombrer la population nicheuse de Huppe fasciée et de favoriser son expansion

Matériel et méthodes

La zone d'étude se limite au département des Yvelines et plus particulièrement au massif de Rambouillet et ses abords.

Nous avons utilisé les données provenant des bases www.faune-iledefrance.org (CORIF-LPO), cettia-idf.fr (Natureparif), du groupe ornitho Rambouillet (Bonnelles Nature-CERF-CORIF), du PnrHVC et des données ponctuelles trouvées sur internet [1].

Beaucoup de ces données sont issues d'observations fortuites mais des inventaires spécifiques basés sur des points d'écoute ont également été réalisés sur des communes présentant des milieux a priori favorables et où l'espèce avait été précédemment contactée : Bullion, Clairefontaine-en-Yvelines et Grosrouvre. Un inventaire collectif monopolisant 8 observateurs placés sur différents points des communes de Sonchamp et de Clairefontaine a été réalisé le 19 mai 2013. Un site de nidification a été particulièrement suivi sur la Queue-les-Yvelines en 2011.

Les données historiques sont tirées des atlas nationaux des oiseaux nicheurs et de diverses publications régionales ou locales.

Résultats

La Huppe fasciée avant 2005

Encore commune dans la région de Rambouillet au début du siècle précédent, la Huppe fasciée n'y était déjà plus signalée en 1934 [16].

Le premier atlas national des oiseaux nicheurs pour la période 1970-1975 signale la Huppe fasciée sur trois mailles des Yvelines dont une avec un indice certain de nidification dans l'extrême nord-ouest du département et un point probable dans la maille de l'extrême sud du département où se situe le sud du massif de Rambouillet et la forêt de Dourdan [14]. La huppe a niché en forêt de Moisson jusqu'au début des années 1980 [5].

Pour la période 1985-1989 du second atlas des oiseaux nicheurs, l'espèce n'est plus présente que sur deux mailles du sud du département avec des indices probables [15].

Dans les années 1990, l'espèce n'est déjà plus considérée comme nicheuse dans le massif de Rambouillet avec seulement quelques données de chanteurs sans lendemain et pas plus d'une donnée par saison [7]. Un couple a niché de nouveau en boucle de Moisson en 1998 [5] et un maximum de trois couples est atteint sur ce dernier site au début des années 2000 [4].

Au milieu des années 2000, elle n'a plus que le statut de migratrice rare dans le massif de Rambouillet et le sud-Yvelines [2].

La Huppe fasciée de 2005 à 2014

La Huppe fasciée est observée au printemps lors de sa période nuptiale et lors des flux migratoires.

Après un faible nombre d'observations de 2005 à 2009, une brutale augmentation des données est notée de 2010 à 2013, pour à nouveau chuter en 2014 (figure 1). Une évolution importante du nombre d'observations a également été notée à partir de 2010 dans l'Essonne et ce jusqu'en 2012, mais rechute l'année suivante [13].

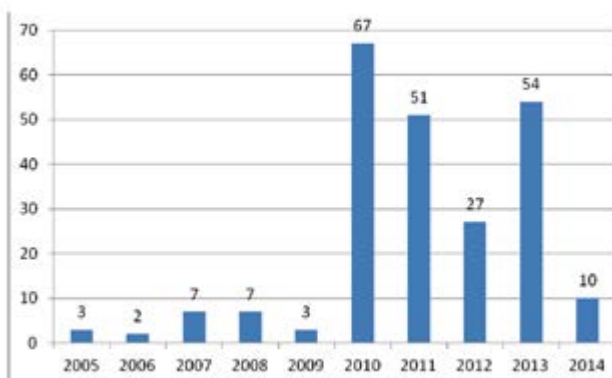


Figure 1 : Nombre d'observations de Huppe fasciée *Upupa epops* dans les Yvelines de 2005 à 2014.

La figure 2 présente le nombre de sites où la huppe est présente (chanteuse ou non). La Forêt de Rambouillet présente le plus grand nombre de sites d'observation de l'espèce. C'est particulièrement vrai pour la commune de Clairefontaine-en-Yvelines où la huppe a été contactée au minimum à huit endroits différents.

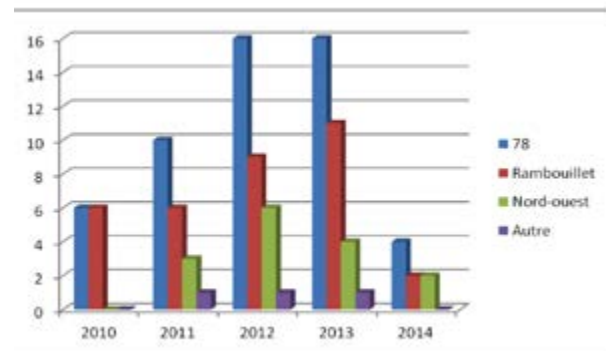


Figure 2 : Nombre de sites où la Huppe fasciée *Upupa epops* a été contactée dans les Yvelines de 2010 à 2014, avec le détail par grands secteurs.

La figure 3 et le tableau 1 fournissent le nombre de couples nicheurs de Huppées fasciées pour les Yvelines et détaillent les différents secteurs.

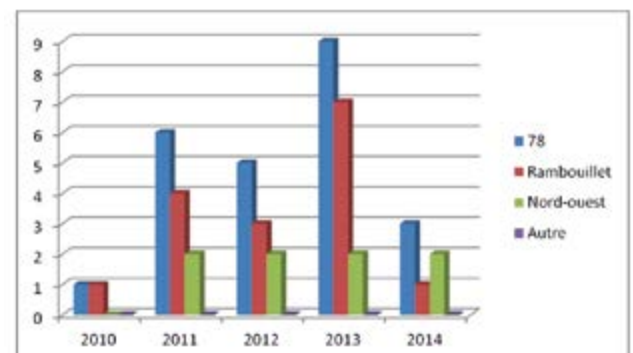


Figure 3 : Nombre de couples ou chanteurs de Huppe fasciée *Upupa epops* dans les Yvelines de 2010 à 2014, avec le détail par grands secteurs.

En 2010, aucune nidification certaine n'a été observée dans les Yvelines et seulement une nidification est probable avec 1 chanteur cantonné à la Queue-les-Yvelines en bordure du massif de Rambouillet.

L'année 2011 compte 4 couples dans le massif de Rambouillet dont une nidification certaine avec deux nichées successives à la Queue-les-Yvelines, 2 couples probables à Clairefontaine-en-Yvelines et 1 possible au Rochefort-en-Yvelines. Une nidification certaine est également constatée en Boucle de Moisson et une autre probable sur ce même site.

En 2012, dans les boucles de Moisson et Guernes on compte deux couples probables, et dans le massif de Rambouillet une nidification est certaine à Clairefontaine, une autre probable sur cette même commune et 1 possible à Bonnelles.

En 2013, dans le massif de Rambouillet on comptabilise 6 couples : 1 couple certain sur la commune de Rambouillet, 3 probables et 1 autre possible à Clairefontaine, 1 possible à Mittainville. Dans la zone nord-ouest des Yvelines, il y a un couple probable et 1 autre possible.

L'année 2014 est la plus pauvre en observations avec un couple probable dans le massif de Rambouillet (Clairefontaine) et 2 couples possibles pour le secteur nord-ouest.

Année	Massif de Rambouillet	Nord-Ouest	Autre	Yvelines
2010	1 (1 pr)	0	0	1 (1 pr)
	4	2		6
2011	(1 c + 2 pr + 1 po)	(1 c + 1 pr)	0	(2 c + 3 pr + 1 po)
	3	2		5
2012	(1 c + 1 pr + 1 po)	(2 pr)	0	(1 c + 3 pr + 1 po)
	6	2		8
2013	(1 c + 3 pr + 2 po)	(1 pr + 1 po)	0	(1 c + 4 pr + 3 po)
	1	2		3
2014	(1 pr)	(2 po)	0	(1 pr + 2 po)

Tableau 1 : Nombre de couples nicheurs certains (c), probables (pr) et possibles (po) de Huppe fasciée *Upupa epops* dans les Yvelines de 2010 à 2014, avec le détail par grands secteurs.

Nous présentons dans la figure 4 les zones de nidification dans les Yvelines ainsi que les secteurs où ont été posés des nichoirs à huppe dans le massif de Rambouillet. La figure 5 illustre la répartition communale des contacts dans le massif de Rambouillet et le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

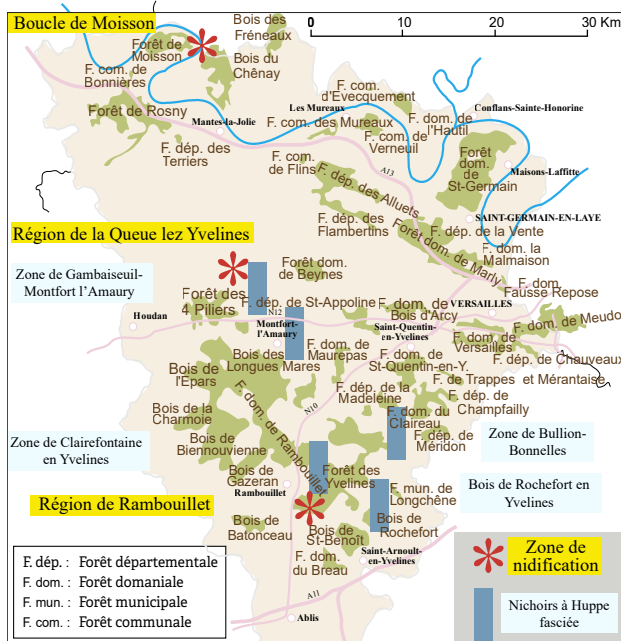


Figure 4 : Zones de nidification de la Huppe fasciée *Upupa epops* dans les Yvelines et localisation des nichoirs posés dans le massif de Rambouillet.

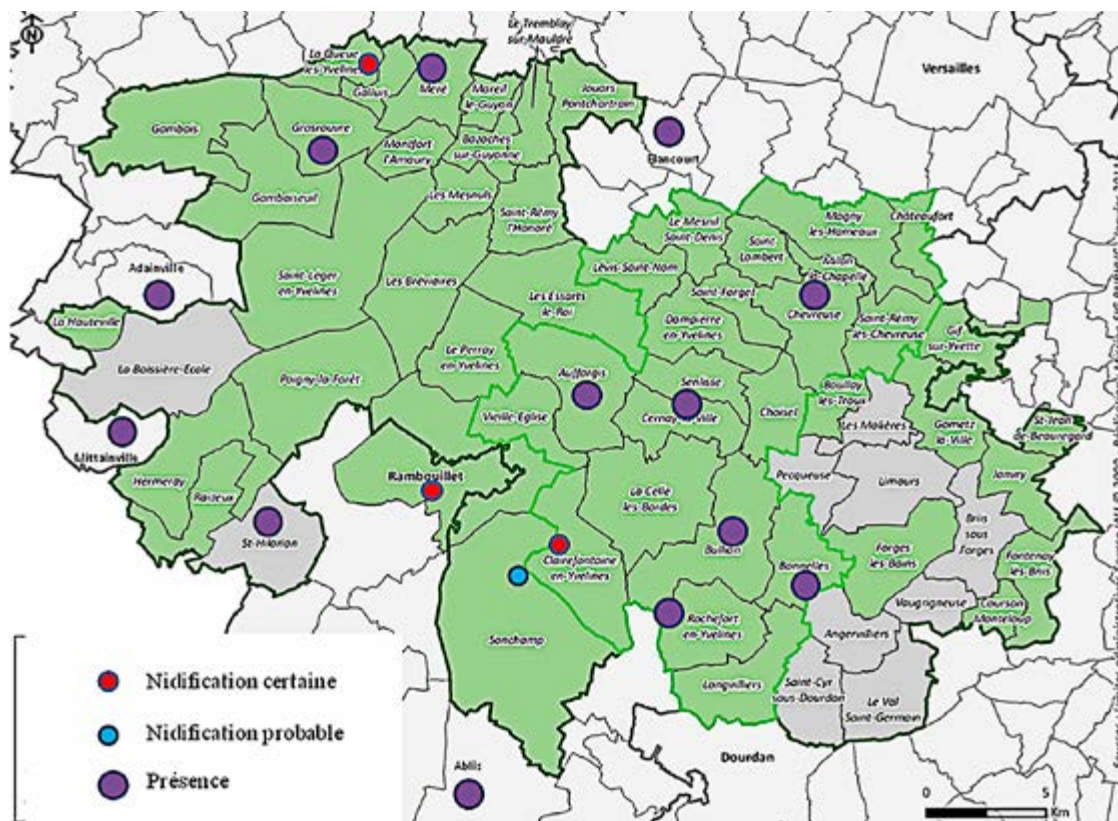


Figure 5 : Répartition communale des contacts avec la Huppe fasciée *Upupa epops* dans le massif de Rambouillet et le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse de 2010 à 2014.

Les sites de nidification dans le massif de Rambouillet

La Queue-les-Yvelines

Ce site a été occupé en 2010 et 2011 avec un chanteur en 2010 puis un couple nicheur l'année suivante. Un oiseau sera observé le 24 mai 2012 sans lendemain. La cavité utilisée se trouvait dans un mur de meulière. L'environnement du nid est constitué d'un cimetière et de zones pavillonnaires. Le couple s'est reproduit avec succès en 2011 avec deux nichées, chacune de quatre jeunes à l'envol. Un nichoir a été installé dans un jardin à proximité dès 2011 mais n'a pas été utilisé.

Clairefontaine-en-Yvelines

Ce secteur assez étendu, qui s'étend de la Maison Forestière des Cytises (commune de Sonchamp) à l'ouest au Château de la Voisine (commune de Clairefontaine) à l'est, a accueilli jusqu'à un maximum de quatre chanteurs en 2013. Les cavités de nidification n'ont jamais été localisées avec précision. Les indices de nidification ont toujours concerné des adultes observés avec la becquée. Ce vaste secteur est constitué de boisements feuillus et résineux, de marais (Poussarderie), d'une ancienne sablière (Paincourt), de jardins et de grandes propriétés. Beaucoup de ces sites sont inaccessibles, ce qui rend la recherche hasardeuse. Un total de cinq nichoirs a été installé dans ce secteur mais aucun n'a été utilisé par la huppe.

Rambouillet

Ce site a été découvert par hasard lors de l'enquête hironnelles en 2013. Un couple a été observé le 7 juillet au stade du Racinay. Un des adultes a été observé avec la becquée se déplaçant en direction du lycée Louis Bascan, ce qui laisse supposer que la cavité se trouvait le long de la voie ferrée ou dans l'enceinte du lycée lui-même qui comporte un parc arboré. Ce site n'a pas fait l'objet de suivi par la suite.

Ces trois exemples montrent à quel point l'espèce peut être éclectique sur le choix du site de reproduction. Cela peut aller de périphéries de village, ou même de ville, aux parcs arborés et boisements plus ou moins ouverts. Quelques constances néanmoins : la présence de pelouses (terrains de sport, jardins, parcs) indispensable à sa recherche alimentaire et de cavités (trous dans les murs ou les vieux arbres) nécessaires à la nidification.

Pourquoi la pose de nichoirs ?

Face à la diminution en Europe de certaines espèces d'oiseaux comme la Chevêche d'Athéna, le Petit-duc scops et la Huppe fasciée, de nombreux organismes nationaux et locaux se sont mobilisés pour accroître les populations de ces espèces dans des zones où elles étaient bien présentes dans le passé. Les mesures principales concernent la recherche des sites de nidification et pour remédier à la raréfaction des cavités de nidification (faisant suite à la destruction des arbres têtards ou l'abandon de ce mode de gestion et la suppression des murets de pierres sèches), l'installation de nichoirs comme cavités de substitution, la revalorisation des biotopes en encourageant les agriculteurs à replanter des arbres fruitiers à hautes tiges. Et cela peut fonctionner, car en Bade-Wurtemberg (Allemagne) le nombre de nidifications est passé de 6 en 1993 à 105 en 2012 [3], grâce à la pose de nichoirs en nombre suffisant et à la revalorisation des milieux. En France, un programme de sciences participatives (incluant le Centre National de la Recherche Scientifique, les régions et les communes) a été lancé en 2007 dans le département des Deux-Sèvres où les populations de Huppées fasciées diminuaient fortement bien que non situées en marge de l'aire de distribution de l'espèce en France (<http://www.desnichoirsdanslaplaine.fr/>).

Grégory Patek du PnrHVC a initialisé le projet [1] en proposant à Guy Keryer la fabrication et la pose de nichoirs dans le cadre des activités de Bonnelles Nature (18 nichoirs déjà posés). Le programme a une durée minimale envisagée de 5 à 10 ans avec une prévision de pose d'une cinquantaine de nichoirs supplémentaires. Le CERF soutient cette action. En parallèle à cette pose de nichoirs, le CERF, Bonnelles Nature et le groupe local Rambouillet du CORIF se sont donné comme objectif, dans un premier temps, la collecte de données dans le cadre d'un protocole précis comme l'écoute des mâles chanteurs sur des secteurs où la huppe a déjà été repérée au cours des années précédentes. Dans un deuxième temps il serait intéressant de lancer une action participative de la population vivant dans ces zones pour collecter plus de données et installer des nichoirs dans des jardins ou des propriétés propices à la fixation de couples. Cette action est déjà partiellement mise en place sur Clairefontaine où Jean-Claude Sulpice a organisé un petit réseau d'observateurs et d'habitants qui lui remontent les contacts avec l'espèce et dont certains ont accepté la pose de nichoirs dans leur jardin. Parallèlement à la pose de nichoirs, il est important de proposer à la huppe des conditions structurelles spatiales adéquates. Elles concernent majoritairement le milieu agricole, le milieu forestier n'offrant pas les mêmes possibilités d'aménagements.

Plusieurs actions déjà lancées par le PnrHVC peuvent apparaître comme contributives :

- MAE (mesures agroenvironnementales) : les mesures de réduction de fertilisation et de conversion en prairies peuvent localement améliorer les conditions d'habitat et de nourrissage,
- projets de plantations d'alignements de fruitiers, de vergers hautes-tiges, de haies (objectif opérationnel n°1 de l'axe 1 de la charte « gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles dans un espace francilien »).

Quels nichoirs ?

Les nichoirs fabriqués à ce jour sont de type boîte (cf. « Pigeon colombin Huppe » sur le site <http://nichoirs.net/page5-7.html>). Les dimensions sont rappelées dans le tableau 2. Ils sont en bois de sapin ou de chêne avec une épaisseur de 2 cm. Ils ne sont ni peints, ni traités, seulement teintés par un mélange d'eau et de brou de noix pour en assombrir la couleur. Le toit est recouvert d'un papier étanche à la pluie de telle manière que l'eau ne s'écoule pas sur le trou d'envol. En cas de présence importante de l'Étourneau sansonnet, il faut le leurrer avec deux nichoirs proches ayant des trous d'envol très peu différents mais susceptibles de permettre la présence des deux espèces l'une à côté de l'autre (essais effectués en Suisse). Il est aussi conseillé de poser le nichoir à faible hauteur. Les nichoirs sont posés sur des arbres de manière à ne pas entraver la croissance du tronc (fil métallique dans une gaine électrique plastique avec fixation réglable et calage par une petite planchette). Les Huppées fasciées, contrairement à la plupart des autres espèces, n'évacuent pas du nid les fientes de leurs jeunes. Un fin grillage amovible est déposé au fond du nichoir pour éviter l'accumulation des déjections. Aussi, en raison de l'odeur occasionnée par ces fientes, ces nichoirs ne nécessitent pas de dispositifs anti-prédation. Si possible, le trou du nichoir doit être orienté sud/sud-est. En fonction de la région, il est préférable d'essayer d'éviter les vents dominants, afin de protéger les nichées de la pluie. Ont été évitées le plus possible les situations exposées aux dérangements, passages et visibilité humains.

Hauteur (mm)	Largeur (mm)	Profondeur (mm)	Hauteur trou-fond (mm)	Diamètre du trou (mm)	Hauteur de pose (m)	Habitats
350	150	150	250	70	0,75 à 1,20	Lisières, prairies, vergers, jardins, parcs.

Tableau 2 : Caractéristiques d'un nichoir à Huppe fasciée *Upupa epops*.



Nichoir à huppe

Guy KERYER

Conclusion

Cette étude préliminaire nous a permis d'initier une action concertée entre associations naturalistes et le PnrHVC. Elle souligne également les difficultés du suivi des effectifs nicheurs dans les Yvelines, particulièrement dans le massif de Rambouillet. Cette espèce qui ne trouve plus les biotopes et cavités favorables d'antan nécessite un programme de pose de nichoirs et de restructuration de son habitat. L'espèce subit de fortes variations annuelles et ses effectifs restent faibles, même les meilleures années. Depuis au moins le début du siècle passé, l'espèce connaît des phases d'apparition et de disparition dans le département des Yvelines. Sa situation en limite d'aire de répartition explique en partie ce phénomène. Le département et le massif de Rambouillet en particulier, reste donc un bon territoire d'étude pour détecter les phases de croissance ou de décroissance de cette espèce au niveau régional, voire national.

Remerciements

Nous remercions l'ensemble des observateurs (cf. liste), le CORIF pour l'accès aux données de faune-iledefrance, Nature-reparif et plus particulièrement Maxime Zucca pour l'accès aux données de Cettia, le PNRHVC dont Alexandre Mari pour ses observations, encouragements et conseils. Un remerciement particulier à Léon Van Niekerk (en charge du suivi des Huppées fasciées en Essonne pour Nature-Essonne) pour l'échange de synthèses et points de vue. Nous n'oublions pas non plus les propriétaires qui ont accepté la pose de nichoirs sur leurs terrains et qui en assurent le suivi, ni les personnes ayant participé à la pose (cf. liste). Liste des observateurs : Marco Banchi, Gérard Baudoin, Aymeric Benoit, Laurence Boiteux, Maud Boulay, Raphael Boyer, Yann Carasco, Didier Chagot, Jean-Claude Chantelat,

Mélanie Chardin, Laurent Chevallier, Serge Chevallier, Sophie Chevallier-Brierre, Martial Colas, Jacky Constanty, Bertrand Dallet, Philippe Dardenne, Christian De Gourcuff, Philippe J. Dubois, Corinne Dumont, Christian Fouqueray, Thierry Fournet, Sonia Freulon, Florence Gosciniak, Anthony Guérard, Mme Guillot, Dany Fagot, Guy Keryer, Morgane Le Coq, Maxime Lefèvre, François Lelièvre, Christian Letourneau, Alexandre Mari, Colas Martial, Audrey Maurin, Grégory Patek, Frédéric Pouzergues, Bernard Rondeau, Ninon Rueff, Régis Saintier, Marc Serain, Jean-Claude Sulpice, Christophe Vallon, François Vergonjeanne, Stanislas Wroza.

Liste des personnes ayant participé à la pose des nichoirs : Aymeric Benoît, Anita Blasco, Michel Di Maggio, Marie-Claude Cadot, Josiane Hy, Guy Keryer, Laurent Lavaux, Christian Letourneau, Robert Meunier, Grégory Patek, Marie-Noëlle Soler, Jean-Claude Sulpice, Martine et Jean-Claude Trichet

Références

[1] Chantelat, J.-C., Colas, M. et Saintier, R. (2013 et 2014). Bilan ornitho 2013 et 2014 sur la Boucle de Moisson. LPO Ile-de-France Grand Ouest. http://www.bouclesdeseine.iledeloisirs.fr/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=108&Itemid=176 . Consulté le 26 septembre 2015.

[2] Chevallier, L. (2007). Massif de Rambouillet et Sud Yvelines – Synthèse ornithologique. CORIF, 105p.

[3] Klein, C. (2015). Hoopoe project at Kaiserstuhl / Germany. <http://www.naturschutz-ieweschtesyrdall-schlamm-wiss-birdringingstation.lu/2015/06/06/hoopoe-project-at-kaiserstuhl-germany> . Consulté le 27 octobre 2015.

[4] Lelaure, B. et coll. (2010). Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112012 « Boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny ». Agence des Espaces Verts de la Région Île-de-France, Paris, 143p + Annexes, 111p.

[5] Le Maréchal, P. et Lesaffre, G. (2000). Les oiseaux d'Île-de-France. L'avifaune de Paris et de sa région. Delachaux et Niestlé, Paris, 346p.

[6] Le Maréchal, P., Laloï, D. et Lesaffre, G. (2013).- Les oiseaux d'Île-de-France. Nidification, migration, hivernage. CORIF-Delachaux et Niestlé, Paris. 512p.

[7] Letourneau, C. (2001). Les oiseaux nicheurs remarquables du massif de Rambouillet : distribution et effectifs. Bulletin du Centre d'Études de Rambouillet et de sa Forêt 14/15 : 44-51.

[8] Letourneau, C. (en préparation). Huppe fasciée in Atlas des oiseaux nicheurs d'Île-de-France. CORIF (à paraître).

[9] Mora Chevais, M. (2012). Des nichoirs dans la plaine. DVD. CNRS Images.

[10] Mühlethaler, E. et Schaad, M. (2010). Plan d'action Huppe fasciée Suisse – Programme de conservation des oiseaux en Suisse. Office Fédéral de l'Environnement OFEV, Station ornithologique suisse, Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse. Berne, Sem-pach et Zurich. L'environnement pratique n° 1030 : 65p.

[11] Patek, G. (2012). Programme en faveur de la Huppe fasciée - Plan d'action de pose de nichoirs à Huppe fasciée (*Upupa epops*) en région Ouest et Sud-Ouest du massif forestier de Rambouillet in PnrHVC (2102). Rapport d'activité 2012. 115p.

[12] Ruchet, C. (2015). Projet de conservation de la Huppe fasciée (*Upupa epops*) dans le canton de Genève – rapport 2014. Groupe Ornithologique de Bassin Genevois, 6p.

[13] Van Niekerk, L. (2013). La Huppe fasciée s'installe-t-elle en Essonne ? (synthèse des observations 2002-2012). La Lettre de NaturEssonne 61 : 7-9.

[14] Yeatman, L. (1976). Atlas des oiseaux nicheurs de France. 1970 à 1975. Société Ornithologique de France, Paris, 282p.

[15] Yeatman-Berthelot, D. et Jarry, G. (1994). Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. Société Ornithologique de France, Paris, 776p.

[16] Villeneuve de Janti, J. (1934). Notes sur la région de Rambouillet. *Alauda* 6 : 261-263.

- 1 Bonnelles Nature
- 2 Centre Ornithologique Île-de-France
- 3 Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse
- 4 Centre d'Études de Rambouillet et de sa Forêt



Huppes fasciées

Jean Claude et Martine Trichet



30 PRINTEMPS A LA BERGERIE.

*Le chêne qui hier encore mirait dans l'eau
L'écorce moussue de ses rameaux dénudés
Réagit ce matin à l'appel de l'oiseau
Qui lance dans les bois ses trilles saccadés.*

*Les bourgeons bien serrés ont soudain tressailli,
Leurs écailles vernissées se sont entrouvertes,
Découvrant des alvéoles d'où ont jailli
En une nuit de minuscules feuilles vertes.*

*Heureux arbre qui renaît de sa propre mort,
Sans même se douter du bienfait que le sort
Prodigue chaque printemps à la nature...*

*Pourquoi les hommes n'ont-ils pas la même chance,
Eux pour qui la mort signifie désespérance,
Car elle génère une irrémédiable fêlure...*

Simone

BULLETIN N°30
DU CENTRE D'ÉTUDES DE RAMBOUILLET ET DE SA FORÊT
JANVIER 2016



Réalisation CERF
ISSN:1269-1054
Dépôt légal : 1er trimestre 2016
7€00